



CITOYENNETÉ ACTIVE AU CAMEROUN ENJEUX, DÉFIS ET PERSPECTIVES

CITOYENNETÉ ACTIVE AU CAMEROUN : ENJEUX, DÉFIS ET PERSPECTIVES

2017



«Tout usage à but commercial des publications, brochures ou autres imprimés de la Friedrich Ebert Stiftung est formellement interdit à moins d'une autorisation écrite délivrée préalablement par la Friedrich Ebert Stiftung.

La présente publication n'est pas destinée à la vente.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

No part of this book may be reproduced in any form, by print, photo print, microfilm or other means without written permission from Friedrich Ebert Stiftung.

This publication is not for sale.

All rights for translation, reproduction and adaptation are reserved for all countries.

© By Friedrich Ebert Stiftung, Yaoundé (Cameroun), 2017.

Tél. 00 237 222 21 29 96 / 00 237 222 21 52 92

B.P. 11 939 Yaoundé / Fax: 00 237 222 21 52 74

E-mail : info@fes-kamerun.org

Site : www.fes-kamerun.org

Réalisation éditoriale : PUA : www.aes-pua.com

ISBN: 978-9956-532-03-3

Sommaire

**Préface : Citoyenneté active au Cameroun :
enjeux, défis et perspectives 5 - 7**

Par Gabriel NGWÉ & Friedrich KRAMME-STERMOSE

Chapitre I : A diagnosis of active citizenship in Cameroon 9 - 21

Par MUMA BIHYvonne

Chapitre II : Obstacles à l'engagement citoyen au Cameroun 23 - 43

Par KAPCHIE Sylviane

Chapitre III : Jeunesse et citoyenneté active au Cameroun 45 - 66

ParYANKEP Caroline Claire

**Chapitre IV : Citoyenneté active : comment passer de
l'information à l'action ? 67 - 89**

Par ESSI Franck

**Chapitre V : Citoyenneté et contrôle de l'action gouvernementale
..... 91 - 113**

ParTAKOUGANG Jean

Chapitre VI : Mobilisations citoyennes 115 - 132

Par TALLA Jean-Bosco

Citoyenneté active au Cameroun : enjeux, défis et perspectives

L'idée de mener une réflexion sur le concept de citoyenneté active est née du constat selon lequel cette notion reste confuse au Cameroun. Cette réflexion entre dans le cadre d'un projet de la fondation Friedrich Ebert mis en œuvre entre 2017 et 2019 en Afrique intitulé « democratic disconnect ? ». Pour le cas du Cameroun, la notion de citoyenneté peine à entrer dans les mœurs, du fait d'un manque d'intérêt et d'une incompréhension des enjeux et de l'importance de la question de citoyenneté. Ceci est le résultat de nombreux facteurs qui au fil du temps engendrent une rupture graduelle entre le peuple et l'Etat. On note une faiblesse ou un laxisme de la part des pouvoirs publics à créer une relation de confiance entre l'Etat et le citoyen.

- Les populations sont absentes là où leur responsabilité leur demande d'intervenir : au niveau de l'organisation sociale, dans les rapports avec le gouvernement, dans la structuration même du champ politique.

- Le gouvernement peine à assumer ses fonctions en offrant le minimum de services de base à ses citoyens. C'est ce qui fragilise davantage les rapports entre les citoyens et l'Etat. Il s'agit là d'un problème qui touche toute la société camerounaise, d'où l'urgence d'une réflexion approfondie.

La citoyenneté active doit être la force motrice pour tout changement politique, où le citoyen lambda est au centre de

toute prise de décision politique. Le mot d'ordre ici est l'exigence et l'extension de la participation de la majorité de la population à la prise de décision politique. C'est seulement à travers un tel processus qu'un nouveau type de « citoyen démocratique » peut émerger : le citoyen émancipé. Les prérequis pour l'engagement citoyen, c'est-à-dire les libertés civiles et politiques, doivent exister ou doivent être défendues. Enfin, les institutions démocratiques existantes et les décideurs politiques doivent être en mesure d'accepter ces interactions qui font partie du processus démocratique.

Les réflexions présentées ici visent donc à rendre effectif la citoyenneté active, créer et défendre les libertés civiles et politiques, et ouvrir les institutions pour l'engagement citoyen plus fort.

Pour atteindre cet objectif, un groupe de réflexion a été mis sur pied par la fondation Friedrich Ebert pour proposer, développer et débattre la question de « citoyenneté active » au Cameroun. Du mois d'octobre 2016 à celui de juin 2017, les acteurs et actrices politiques et de la société civile ont développé six thématiques portant sur l'état des lieux de la citoyenneté active au Cameroun (chap.1), les obstacles à l'engagement citoyen (chap.2), la jeunesse et la citoyenneté active (chap.3). Comment passer de l'information à l'action ? (chap.4), la citoyenneté et le contrôle de l'action gouvernementale (chap.5), et enfin, les mobilisations citoyennes (chap.6).

Les thèmes développés dans ce cadre ont été proposés par les auteur(e)s eux/elles-mêmes. Une fois le thème développé, celui-ci était débattu et enrichi en plénière par les autres membres du cercle de réflexion.

La première phase de cette initiative a permis d'approfondir la réflexion pour une meilleure compréhension des enjeux, défis et perspectives de la citoyenneté active au Cameroun, alors que la deuxième phase qui commence après cette publication va se focaliser sur les actions concrètes à mener sur le terrain en tant que citoyens.

Gabriel Ngwé,

*Chargé des programmes
Fondation Friedrich Ebert,
bureau du Cameroun et de l'Afrique centrale*

Friedrich Kramme-Stermose,

*Représentant résident
Fondation Friedrich Ebert,
bureau du Cameroun et de l'Afrique centrale*

A diagnosis of active citizenship in Cameroon

Par MUMA BIH Yvonne¹

0. Definitions: citizenship and active citizenship

Citizenship according to Merriam Webster is defined as the fact or status of being the citizen of a place. The qualities that a person is expected to have as a responsible member of a community with rights to live, work, vote and pay taxes. It can also be considered as the state of being vested with rights, privileges and duties.

Active citizenship means people getting involved in their local communities and democracy at all levels, from towns to cities to nationwide activity. Active citizenship can be as small as a campaign to clean up your street or as big as educating young people about democratic values, skills and participation. Active citizenship is one of the most important steps towards healthy societies especially in new democracies like ours.

As we understand it, active citizenship is a combination of **knowledge, attitude, skills and actions** that aim to contribute to building and maintaining a democratic society. Active Citizenship supports democratic cooperation that is based on the acceptance

1. Assistant National Secretary for Human and People's Rights, Social Democratic Front (SDF)

of universal human rights and the rule of law, values diversity and includes the whole community. Education towards gaining this knowledge and developing and practicing the skills take place at all levels of our shared social life, but schools play a very important role in it. Active citizenship can be effective at various levels:

- **At the micro / individual levels**, an active citizen is recognized through his knowledge, relationship, attitude and aptitude towards other citizens, authorities and how he/she tackles major challenges of the time, that affect the general wellbeing of the community.

- **At the meso / sectorial / political organizations and civil society**, political parties, civil associations and local assemblies constitute a critical mass of active citizens. These groupings can be used as a pedestal to exercise rights and duties therefore influencing the practice of good governance.

- **At the macro level**: the reports of active citizens to their government should reflect the real situation on the field and must be independent from that of the executors who cannot accuse themselves of any ills perpetrated. In their diverse groupings, citizens should be able to assess topical issues of general interest, agree on priorities and table such to those in power. They could exploit all mediums of pressure to send their message across including peaceful demonstrations.

- **In a transversal perspective**, the irruption of social networks has altered our relationship to information, authorities and participation in public affairs in many ways. Social networks have of recent redefined active citizenship. Keen observers can talk of cyber citizenship which has greatly affected the treatment of

events in our context. The government is obliged to be proactive in communication today because events are reported on the social media before other mediums of communication take the relay.

An outline of the scale of active citizenship can be affirmed if the following elements are met:

Level 1: Good knowledge of rights and duties

- 1- I do not know my fundamental rights and duties,
- 2- I know my fundamental rights and duties,
- 3- I know my rights, my duties and the powers of the various authorities,
- 4- I constantly and continuously inform myself about the rights, duties and actions of the various authorities.

Level 2: Good knowledge of key public institutions and policies

- 1- I do not know the different institutions that affect my daily life,
- 2- I know the missions, powers and laws on key institutions,
- 3- I know the leaders of these key institutions,
- 4- I know the policies they are implementing.

Level 3: Good involvement in the affairs of the city

- 1- I am systematically following the public debates,
- 2- I participate in meetings and exchanges in my areas of priority interest,
- 3- I act within the association or a campaign to promote ideas and advocate a cause,

4- I participate in the choice of the elected representatives and the control of their actions,

5. I pledge my fellow citizens to speak out and defend their cause. The above scale is indicative and should provide insight into the level of citizen engagement, as far as the rights **to live, work and vote** are concerned.

Right to live: Citizens are expected to live freely wherever they choose to, with the State adopting a social policy that promotes accessible and affordable housing and health for all.

In the Cameroonian context, these rights are reserved for a certain class. Low cost housing that was meant to accommodate the low-income earner is beyond their reach because barons of the regime have appropriated themselves with these. Poor town planning has led to haphazard settlements most especially in urban cities, resulting to some especially those in slumps losing not only their homes but lives too. Information from the Ministry of Public Works reveals that the state of roads in Cameroon is awful, with only 23 per cent of the 122,108 KM road network in appropriate shape. With such an alarming figure which after the wear and tear of the rainy season must have reduced to 15% we can all imagine what an already suffering population must endure on daily basis? Those who had the courage to embrace agriculture for subsistence and sustainability sometimes have a hideous task to evacuate their produce to markets, losing important quantities on transit. Health wise Cameroons' population is young with 44% being under 15 years old. The population is growing at a rate of 2.6% and life expectancy at birth is approximately 58 years in 2017. Maternal and neonatal mortality remains high, and malaria is still the leading cause of morbidity and mortality, particularly

in children under 5. HIV prevalence is estimated to be 4.3% but exhibits considerable regional variation, and according to age and sex. Those infected with HIV/AIDS who are on therapy are often faced with the problem of unavailability. Orphans and vulnerable children are left with ageing parents as the death rate due to this disease is high amongst youth. Healthcare is unaffordable and inaccessible to the average citizen. We are all witnesses to the high rate of infant and maternal mortality with recent scandals that rocked some main hospitals.

Right to work: The norm that obtains in every society is that equal work begets equal pay and that opportunities to accede the job market should be made accessible to all. Meritocracy is promoted through genuine competition.

But unfortunately, this is not what is practised in Cameroon. Cameroonians are complaining about the fact that the brightest applicants are not the only ones passing civil service exams. They lean more towards favouritism, nepotism, corruption to explain this situation. Recent scandals abound of names that appear twice on some competitive exams that are sat simultaneously. Others whose names feature on the end results lists when they did not even sit for the said exam. It can be noted that for civil service exams, average candidates have more chances to succeed than other more qualified ones, due to the discriminatory “**regional balance**” principle. Indeed, according to Article 2 of Decree n°10467 signed by the Minister of Civil Service on 4 October 1982 (updated on 20 August 1992), it is expected for civil service exams that 5% of successful applicants will come from Adamawa, 18% from the Extreme-North, 7% from the North region, 15% from the Central region, 4% from the Eastern region, 13% from the

West region, 12% from the Littoral, 12% from the North-West and 8% from the South-West region. Reason for which people coming from some regions labelled as priority zones in terms of education are sometimes privileged in civil service exams. After a civil service census conducted this 2016, an alarming figure of over 11.000 ghost workers was made public. A majority of these have left the country for greener pastures but due to the laxity in the central administration continue earning salaries. The galloping rate of unemployment here serves as a deterrent to any meaningful participation as graduates are reduced to doing odd jobs like motorbike riders and call box attenders (in his end of year message the head of state boasted of creating 200.000 of such jobs) whilst their aged parents, due retirement are glued to jobs in the civil service. With such discontentment amongst the population, citizens have resorted to minding their own business and are passive as to the wellbeing of others.

Right to vote: To vote and get voted denotes that one is an actor in the political process of a country. Participating in the political process concretizes the notion of being an active citizen. Active citizenship, in its political dimension, also involves actions like the control of government public action,² lobbying and advocacy and the defense of threatened interests through nonviolent protests. Electoral participation rates depend on many factors, including the type of electoral system, the social groupings to which voters belong, the voters' personalities and beliefs (stereotypes), their places of residence, and a host of other idiosyncratic factors.

The level and type of election have a significant impact on the rate of electoral participation. Whether an election is partisan or

2. Read chapter five to get more information on the government control by citizens.

nonpartisan also affects turnout, as fewer people participate in nonpartisan elections. Supporters of political parties vote more often than those without a partisan identification. Participation is also usually greater in candidate elections than in no candidate elections such as referenda. Thus, an electoral calendar that is law and known to all, greatly impacts the effectiveness of the electoral cycle. The political arena of our country becomes active only when elections are convened and one feels so much effervescence and activity on the field. This is so because politicians come up with huge sums of money which they spend lavishly on buying of consciences from already diminished citizens for electoral gains. After the elections, they may return in some cases once, in what is termed "homecoming" and return to inactivity until that mandate ends. Political education and activity should be constant and not periodic.

Relatively low levels of electoral participation are associated with levels of education, occupational status, social wellbeing and income. In Cameroon, it is very common to discover that someone belonged to the ruling party only after they are appointed to hold top rank positions in the administration (Administrative militants). Participation by young people is significantly low as they are the most disgruntled and use this as an instrument for expressing dissatisfaction. Women who constitute a majority of the Cameroonian population (52%) are not properly represented due to the absence of coercive laws. The Electoral Code in art 151 (3) stipulates that each list shall take into consideration the various sociological components of the constituency concerned and shall also take into consideration aspects of gender. They are still to gain political dividends out of their numerical strength.

1. Responsibilities of an Active Citizen

It is the duty of every citizen to uphold his/her civic rights. But it is also incumbent on citizens to respect their obligations vis-à-vis the State. The benefits one derives from citizenship of a specific nation help to strengthen the cords that bind the individual to it. But the advantages must not be enjoyed free. It cannot be offered without the will to live to the obligations of citizens of the State.

An example that easily comes to mind when one looks at his obligations with the State, is the payment of taxes. A nation cannot be run on providence or philanthropic gestures. It requires huge resources to get the wheel of the State turning, perhaps even more to lubricate or grease it so that it functions smoothly. Since this can only be achieved with financial resources, taxes are instituted to cater for these needs. That is why citizens must pay their taxes to derive the public services that the State renders to them. The saying goes that the nerve centre of any human effort is financial. Paying of taxes is therefore primordial and such returns are supposed to be used to improve the living conditions of the people.

Other obligations, which do not have financial incidents, include the respect of the laws, the Constitution, State or Republican institutions, etc. A loyal and good citizen must not only know them but must abide by the principles that are put in place to give the nation an organised and orderly structure, void of chaos. In like manner, all citizens are expected to participate in any data collection engaged by the state (population census). It is also an obligation.

One of the manifestations of active citizenship in Cameroon is observed through the activities of civil society actors: Some

civil society organizations and other movements actively engage in challenging the established order by taking to the streets in protest, the media, town hall conferences and commemorating some events thus raising public awareness to the necessity to denounce or demonstrate this in their different domains of intervention. These sparse actors and initiatives, here and there, suggest the existence of active citizens even if they have not yet constituted a critical mass.

1.1. Eternal vigilance for the citizen must take many forms

Here are a few:

- Obey all government laws that do not conflict with our intrinsic values and conscience while disobeying government laws that conflict, so that: We don't offend our moral beliefs by violating what we stand for. We don't hurt our fellow citizens or burden our government in prosecuting or punishing us for our crimes.
- Taking complete and personal responsibility for defending our own life, liberty, property, and family as best that we can from encroachments by other citizens or especially the government. This can be done by publicly denouncing what does not positively impact our community.
- Taking personal responsibility for completely supporting ourselves so that we never become a burden to either the government or our fellow citizens.

2. Some causes of the passivity by Cameroonians

An active citizen is an informed citizen, someone who is aware of the basic challenges facing his or her communities and country.

It is only when you become fully aware of the problems facing you that you can begin to act. Without knowledge of a problem, you can't endeavour towards finding a solution. Cameroonians in their majority have lost trust, confidence, credibility and legitimacy in those who govern them. It must be noted that the regime's desire to adhere to the needs of its barons, opened the floodgates of fraud which manifests itself in capital flight, embezzlement, the collapse of once viable state parastatals such as *Société camerounaise de banque* (SCB), National Produce Marketing Board, CAMRAIL, CAMAIR, SOTUC, BATA, BIAO and others that employed thousands of Cameroonians. Because of all these, a sentiment of disappointment gradually replaced that of hope as it dawned on Cameroonians that qualification, competence and merit was the preserve of a particular tribe. There is the issue of mentor or god parent in the system without which one cannot dream of getting appointed or promoted, talk less of passing an administrative exam.

Though rich in natural resources and human potentials, for almost two decades, the country once overwhelmed by economic growth, is now constrained by debt burden, economic stagnation, corruption and mismanagement. The result of outright embezzlement of government funds and the misuse of natural resources through the forces of an external unsustainable exploitation explains why so many are in prison today.

The late 1990s till date are groping with the paradox of civil strife, increasing abject poverty and misery boldly carved in gold on the faces of most of the population. This is backed with a complex transition process to democracy and liberal economic setting. Generally, one can state that the country though is pulling towards

the practice of a limping multiparty democracy, which is marred by electoral fraud and stolen victories by the incumbent regime. The victory and power of the ballot box has never been respected and valued in the country. They have sat tight in power for 35 years (1982-till date) despite the loss of credibility and legitimacy amongst the people on the one hand, and socio-economic disintegration on the other. Social cohesion, insecurity to human life and property are on the rise.

All these thwarts the political dimension on which the socio-economic, technological transformation and development of the society depends. Cameroon remains a nation with vast potentials capable of bundling itself out of the present social, economic and political chaos and malaise that confronts many African nations.

3. Way Forward to Active Citizenship

Dr. Martin Luther King Jr. said eloquently, "Life's most persistent and urgent question is: what are you doing for others?" Often, I wonder, "Am I doing enough to help others? Where do I begin? Isn't tackling these obstacles impossible?"

- First, we must work together and allow everyone to have basic human rights. As the nation becomes more diverse, we must learn to incorporate diverse perspectives into our work and rethink the status quo.

- What worked in the past might not work in the future. The power of technology and social media changes how we access information and dialogue.

- Our individual voice and potential should count. As we think about all the inequities in the society, we must learn to make a

difference within the vocation to which we are called. "I want to change the world, but I cannot change it alone». Therefore, we should vow to use our individual power with our interactions and contributions in the realms we can touch to affect change.

- Others will make a difference in their fields: healthcare, law, management, etc. Each one of us can influence others and make our environments more just and equitable for all.

- Looking at the full circle of civic responsibility, we cannot sit passively nor be complacent to the established order. We must engage in conversation and action. This starts with education about the problems of our country and the need to brainstorm new, creative solutions, always being open to change and opportunity.

- A democratic culture of participation, moderation, accommodation, tolerance, and restraint is critical to the consolidation and longterm stability of democracy.

- Adopt a confrontational approach towards the state i.e. defending individual liberties against the state and upholding the principles of civil and political rights of the individuals at any price.

- The other is that of balancing state's power, how the state can be made to loosen its grip over society. As earlier indicated this may involve (i) reducing state monopoly over resources mobilization and allocation and (ii) decentralizing developmental responsibilities to local selfgoverning institutions. This strategy entails a parallel devolution of political authority to local government institutions as well as to grassroots to enhance the chances of influencing public policymaking. Civil society can be influential in this aspect.

- Emergence of a new dynamic leadership: the democratic impasse in Cameroon is not just systemic; the personalities running the show are obsolete and should be gotten rid of without further ado. Anything short of that would be tantamount to political suicide for us all.

- While political parties should consider the option of limiting Presidential/Chairmanship mandates within their party structures, the civil society would have to make its voice heard and in a more peaceful manner through the revision of the electoral law to allow Independent Candidates to run for Presidential elections without the infamous 300 signature clause.

- Collaborating across traditional boundaries, whether of party, class, geography, or perceived interests.

- Level playing field: It would be necessary for ELECAM despite some of its shortcomings to recruit people of courage, independent stance, integrity and sterling patriotic qualities to manage the body. In other words, it is not the name of the institution that makes it independent, it is the people chosen to manage it. Voter's registration should be computerised through to the elections properly. Related to this would be the need for a second round or run-off electoral process to be introduced during the 2018 Presidential elections using the single ballot. Voting age should be reduced to 18 years because it's unacceptable that a youth can get married, enrol in the country's military and defend its colours at that age but is refused the opportunity to participate in choosing those who govern. Still in this connection the civil service, the judiciary and the army must be depoliticised.

0. Introduction

La construction véritable d'une démocratie dans un pays laisse convoquer le paradigme de la coalition, de l'interaction du citoyen et des institutions. Dans la perspective de dynamiser cette interaction, l'engagement citoyen doit consister en la pratique réelle de la citoyenneté ; c'est donc une implication du citoyen pour une cause individuelle ou collective en faveur d'un mieux-être général de la société. Il est donc question dans ce travail de faire un état des lieux de l'engagement du citoyen et les obstacles y relatifs, et d'inventorier les actions que les citoyens développent pour faire face à ces obstacles et enfin de donner les éléments qui peuvent favoriser un Etat de Droit au Cameroun.

1. Etat des lieux de l'engagement citoyen au Cameroun

1.1. Engagement citoyen

L'évolution des sociétés permet de comprendre que le concept de citoyenneté s'est enrichi avec les luttes sociales et a permis aux

1. Membre de l'Association pour la défense des droits des étudiant(e)s du Cameroun (ADDEC)

populations dans une dynamique d'évolution des mentalités de devenir des citoyens et non les sujets.

Dans l'article « L'exercice de la citoyenneté politique des femmes au Cameroun : enjeux, défis et perspectives », Pauline Isabelle Ngo Nyouma² nous rappelle que selon le sociologue T. H. Marshall, le concept de citoyenneté comprend l'élément civil, l'élément social et l'élément politique. L'élément civil renvoie aux droits nécessaires à la liberté de l'individu, à savoir la liberté d'expression et la croyance religieuse, le droit à la propriété, le droit de passer des contrats, ainsi que le droit à la justice. L'élément social quant à lui englobe tous les droits allant du droit minimal au bien-être et à la sécurité économique, à celui de pouvoir partager pleinement l'héritage social et de vivre une vie civilisée selon les normes en vigueur dans une société donnée. L'élément politique se réfère au droit de participer au pouvoir politique, en tant que membre d'un corps investi d'autorité politique ou en tant qu'électeur des membres de ce corps. Cette distinction qui se rapproche le plus du présent travail montre que la citoyenneté englobe tous les secteurs de la société et le citoyen est par conséquent appelé à s'exprimer sur tous les sujets de la nation.

D'après les différentes approches qui peuvent permettre l'expression de la citoyenneté culturelle, sociologique, politique, juridique, ethnique, notre attention s'oriente vers les citoyennetés civile, sociale et politique, car nous estimons qu'elles sont celles qui expriment le plus fidèlement possible la pratique de la citoyenneté au Cameroun et ses contours sibyllins. Cette pratique citoyenne qui doit être au service de la patrie et contribuer à la

2. Membre du Réseau Genre en Action (<http://www.genreenaction.net/L-exercice-de-la-citoyennete-politique-des-femmes.html>)

construction nationale. En somme, comme le dit Mveng évoquant la condition nécessaire à tout développement en Afrique, la citoyenneté doit être un moteur de « libération et la réhabilitation de l'homme dans sa dignité et ses droits fondamentaux ». ³ Dès lors, l'engagement du citoyen est indissociable à la pratique de la citoyenneté.

- **Constats**

Le Cameroun regorge un nombre important de partis politiques, d'associations, de syndicats, d'organisations et d'institutions qui doivent constituer des sphères par excellence de l'expression et de la formation du citoyen. Selon les chiffres du PNUD⁴, on estime à un peu plus de 40000 les Organisations de la Société Civile, près de 250 partis politiques dont les plus actifs sont le RDPC partis au pouvoir, le SDF, le MRC, l'UNDP, l'UDC, l'UPC, l'AFP, le MDR, le CPP.... Ces espaces ont pour mission de favoriser la bonne gouvernance à travers le contrôle de l'action publique, de former les citoyens et l'opinion publique sur les méthodes de revendication des intérêts individuels ou communs menacés et de mener des plaidoyers auprès des gouvernants. En fonction des différentes sphères, les citoyens ont des objectifs différents : dans les syndicats par exemple, les citoyens viennent défendre leurs droits minimums, dans les partis politiques, certains adhèrent pour défendre une cause et d'autres pour le positionnement social et le gain.

Par ailleurs, la question « *je m'engagerais dans un groupe de la société civile pour ...* » dans le cadre de l'étude sur **Les jeunes**

3. Mveng Engelbert : « Paupérisation et développement en Afrique », Terroir, N°1, 1992.

4. Chiffres publiés dans l'ouvrage : *Société civile et engagement politique au Cameroun: enquêtes, analyses, enjeux et perspectives*, Grande Palabre, éditions Samory, 2015, P22

et la politique au Cameroun⁵, menée en 2011 par la Friedrich Ebert Stiftung, indique que 52,5% des jeunes s'engageraient pour apporter des changements dans leur cité, leurs localité ou leur communauté ; 29,7% pour effectuer un changement politique au niveau national ; 10,3% pour défendre leurs intérêts personnels ; 7% ont des choses plus importantes à faire et 0,5 % ne se sont pas manifestés. Cette illustration démontre qu'il existe un potentiel d'engagement citoyen des jeunes ayant pour visé la participation à des causes d'intérêt général.

Toutefois, s'il est vrai que ces cadres d'échanges existent au Cameroun, il est tout aussi clair que l'intégration dans ces organisations n'est pas souvent si évidente. Non pas à cause du caractère répulsif des organisations, mais plutôt à cause du traitement réservé par les pouvoirs publics (intimidations, arrestations, incarcération et autres menaces) aux militants et membres des organisations de la société civile Camerounaise.

1.2. Difficultés face à l'engagement citoyen au Cameroun

Il importe ici de souligner quelques arrestations, incarcérations et traitements inhumains infligés aux citoyens camerounais à cause de leurs idées depuis les années 1990. Entre autres :

- En 1990, le Bâtonnier Yondo Black, la journaliste Henriette Ekwe et d'autres ont été incarcérés à la Brigade Mixte Mobile (BMM) pendant des mois, puis transférés à la redoutable prison de Tcholiré parce qu'ils réclamaient le multipartisme.

5. Par Fabien Eboussi Boulaga, Ernest Nkolo Ayissi, GrP Agages les jeunes et la politique au Cameroun, quelles perceptions pour quelle engagement ? Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung Bureau Cameroun, 2011, 145 p, p113

- L'assassinat par balles des militants du Social Democratic Front le 26 mai 1990 lors du lancement officiel de ce parti.
- La bastonnade infligée aux leaders de l'opposition au début des années 1990.
- Jean-Bosco Talla, journaliste-enseignant, est incarcéré en 2009 durant un mois à la prison centrale de Nkondengui pour ses articles de presse sur le président de la république.
- Bénédicte Jessie Bikoko, Sévérin Le Juste Bikoko, Agnès Adélaïde Metougou, Yves Leonardo Epangue Njalla et François Fogno Fotso sont arrêtés, bastonnés et gardés en septembre 2015 dans une cellule carcérale pendant plus d'une semaine parce que le réseau Dynamique Citoyenne avait souhaité organiser un atelier sur la problématique « la Démocratie et la problématique de l'alternance par les élections au Cameroun », dans la dynamique internationale « Tournons la page ».
- Nzouabet Hervé, Njouonkou Soulemanou, Tchaleu Barthélémy, membres de l'Addec et Atangana Denis, membre du Collectif « Sauvons l'Université de Yaoundé II-Soa » sont maltraités et mis en cellule pendant six jours en 2012 pour avoir demandé une gestion plus transparente à l'Université de Yaoundé II-Soa.
- Batoum Thierry et Tchaleu Barthelemy respectivement président et secrétaire général de l'Addec sont exclus en 2014 pour deux ans de leurs établissements respectifs après l'opposition de l'Addec à la facturation de la carte de l'étudiant(e).

Il s'agit ici d'un échantillon réduit des cas d'incarcérations que subissent les citoyens Camerounais. Ceci montre à suffisance le bâillonnement des populations et peut justifier l'hostilité à l'enga-

gement des citoyens. Car au lieu de susciter un engagement accru, les arrestations et les bastonnades ainsi affligées aux populations camerounaises et les assassinats contribuent davantage à créer chez les citoyens une peur pour un quelconque engagement.

2. Obstacles à l'expression citoyenne au Cameroun

Les obstacles à l'expression citoyenneté au Cameroun montrent qu'un système a été construit pour maintenir le citoyen sous la cape de l'indolence et de la passivité. L'ossature de ce système touche les points vitaux de l'organisation de l'Etat que sont l'Administration, la justice, les services de sécurité et d'ordre, les médias, les chefferies traditionnelles, les écoles, et les familles.

2.1. Administration et le système judiciaire

2.1.1. L'administration

Les maillons essentiels dans l'administration sont composés du président de la République, du ministre de l'administration territoriale, des gouverneurs, des préfets, des sous-préfets. En effet, l'ordre public et la sécurité sont assurés par des personnalités nommées de façon discrétionnaire (ministre de l'administration territoriale, gouverneurs, préfets, sous-préfets) et qui jouissent uniquement de la dévolution du pouvoir du président de la République. Ce qui tranche déjà avec certains systèmes qui font des élus locaux des partenaires constitutionnels de l'ordre public et de la sécurité. C'est ce qui peut expliquer le fait que les armes sont utilisées dans des opérations de maintien de l'ordre sans que cela puisse avoir des conséquences pour les administrateurs concer-

nés qui donnent l'ordre⁶. On peut citer entre autres, le cas des avocats et enseignants anglophones du Nord-Ouest et Sud-Ouest qui ont manifestés contre la non traduction en anglais de certains textes juridiques et le non-respect des spécificités du sous-système éducatif anglo-saxon par les gouvernements respectifs majoritairement francophones. Les forces de l'ordre avaient réagi en tirant à balles réelles sur les manifestants, ce qui a occasionné des morts du côté des manifestants. De même, pendant les émeutes de février 2008, au moins 40 Camerounais⁷ avaient été tués.

L'absence d'application ou l'application sélective de la loi de 1990 sur les libertés de manifestation et de réunion publique est un autre abus dont la dénonciation laisse indifférente les autorités administratives⁸. Ce qui se manifeste par le refus de réceptionner les déclarations publiques formulées par les requérants, la non délivrance des récépissés de réunion publique selon la loi. Nous pouvons encore énumérer l'usage abusif et fantaisiste du maintien de l'ordre pour empêcher la tenue des réunions publiques. Par contre, ces mêmes autorités tolèrent la prolifération des espaces qui éloignent le citoyen du questionnement sur l'ordre établi. C'est le cas avec la profusion de bars et des églises « réveillées ». En ce qui concerne les églises dites de réveil, leurs

6. La loi n°90-54 du 19 décembre 1990 relative au maintien de l'ordre public stipule en son article 3 alinéa 1 que : « L'usage des armes est interdit dans les opérations courantes de maintien de l'ordre public », l'article 4 alinéa 1 : (1) « Nonobstant les dispositions de l'article 3 alinéa 1 ci-dessus, l'usage des armes peut intervenir sur réquisition expresse de l'autorité administrative dans les cas suivants : a) lorsque les violences et voies de faits graves et généralisées sont exercées contre les éléments de maintien de l'ordre ; b) en cas d'usage d'armes à feu contre les force de maintien de l'ordre ».

7. C'est le chiffre officiel. Les organisations de la société civile avaient estimé à 139 le nombre de Camerounais tués.

8. Des exemples sont légion. Interdiction des réunions et manifestations publiques organisées par de la CSP, l'ADDEC, le MRC, le CPP, Germinal, etc.

homélie et autres prières peuvent aider à conforter le régime en place. Par les messages ressassés à longueur de journée, tels : « la Bible demande de se soumettre aux autorités en place », ou encore « Tout pouvoir vient de Dieu », ces églises procèdent à un lavage de cerveaux et une neutralisation de la pensée critique.

Les bars de leur côté procèdent comme des anesthésies de l'action sociale. Les Camerounais se sont tournés vers la bière pour « oublier leurs soucis »⁹. Les gouvernants n'ont pas hésité à laisser les débits de boisson se multiplier allègrement¹⁰. Ces espaces aident les Camerounais à noyer leurs soucis et favorisent le statu quo, puisque les souldards n'ont plus le temps de questionner l'ordre établi.

2.1.2. Le système judiciaire

En 2014, exploitant le prétexte de la lutte contre le terrorisme, le Parlement a adopté un projet de loi anti-terroriste¹¹ qui est jugée liberticide puisque son article 2 soumet une sorte d'épée de Damoclès au-dessus de la tête de tout acteur de la société civile et des citoyens engagés. Le citoyen est en danger permanent à cause d'une définition approximative de l'acte terroriste. Tout citoyen engagé peut facilement être accusé de terrorisme sur la base des aspects qui ressortent pourtant de son champ d'action et croupir en cellule pendant quinze jours renouvelables indéfiniment par le Commissaire de Gouvernement (article 11). L'intention du Gouvernement de vouloir appliquer cette loi sur les leaders du Consortium de la société civile « Anglophone » récem-

9. Terme généralement utilisé au Cameroun pour justifier la consommation de la boisson.

10. Selon certaines sources, les Camerounais avaient ingurgité plus de 620 millions d'hectolitres de bière en 2013, lire Charles Ateba Eyene.

11. Loi n°2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme.

ment interpellés confirme cette crainte. L'arbitraire qui soutient l'action publique a montré à plusieurs reprises que le pouvoir est prêt à utiliser tous les éléments en sa possession pour mettre hors d'état de nuire des acteurs sociaux qui sont dans leur rôle. En plus du cas des compatriotes de la zone Anglophone, celui de Bikoko et autres (septembre 2015) qui sont comparés à des grands bandits et maintenus en cellules pendant 15 jours sur la base de l'article 2 de la loi anti-terrorisme en donne la preuve. En organisant simplement des réunions et manifestations publiques, ceux-ci risquent de tomber sur le coup de l'article 2 de la Loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant Répression des Actes de Terrorisme qui dispose : « (1) *Est puni de la peine de mort, celui qui, à titre personnel, en complicité ou en coaction, commet tout acte ou menace susceptible de causer la mort, de mettre en danger l'intégrité physique, d'occasionner des dommages corporels ou matériels, des dommages de ressources naturelles, à l'environnement ou au patrimoine culturel dans l'intention :*

1. a) d'intimider la population, de provoquer une situation de terreur ou de contraindre la victime, le gouvernement et/ou une organisation nationale ou internationale, à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque, à adopter ou à renoncer à une position particulière ou à agir selon certains principes ;

2. b) de perturber le fonctionnement normal des services publics, la prestation de services essentiels aux populations ou de créer une situation de crise au sein des populations ;

3. c) de créer une insurrection générale dans le pays »

Comme on peut le constater, cette disposition est liberticide étant donné qu'en filigrane, elle criminalise certains droits fonda-

mentaux dont notamment le droit de grève, la liberté d'expression, de réunion et manifestation publique.

La justice elle-même est loin d'être indépendante puisque le président de la République préside le Conseil de la Magistrature. En conséquence, la Cour Suprême est assujettie à l'Exécutif. On en veut pour preuve, la prorogation des délais de service pour plusieurs magistrats alors qu'ils ont déjà atteint depuis plusieurs années pour certains d'entre eux, l'âge limite de départ à la retraite. Cette omniprésence de l'Exécutif montre qu'il y a collusion entre l'Exécutif, la Justice, le système administratif et les forces de l'ordre pour tordre le coup à toute initiative citoyenne qui serait mal perçue par les gouvernants. Tandis que les procédures interminables et les multitudes cas d'arrestations arbitraires sont une autre forme d'intimidation pour empêcher toute nouvelle action du concerné durant la période de la procédure. C'est le cas de deux plaintes déposées par Germinal contre l'Etat du Cameroun, représenté par les sous-préfets de Yaoundé I et II, pour interdiction illégale d'organisation des débats publics sous le label de « Grandes Palabres » dans la ville de Yaoundé¹².

12. C'est depuis le 7 Octobre 2015 que Germinal, représenté par son directeur publication Jean Bosco Talla, a déposé une plainte contre le sous-préfet de Yaoundé I pour interdiction illégale d'organisation des débats intitulés « Grande Palabre » dans son arrondissement. Depuis lors, le Tribunal n'a pas encore inscrit cette affaire à l'ordre du jour. De même, le 28 janvier 2016, le sous-préfet de Yaoundé II interdit une conférence de la Grande Palabre sur son territoire de compétence. Après une plainte déposée par Jean Bosco Talla contre ce dernier pour interdiction illégale, l'affaire est inscrite à l'ordre du le 14 juin 2016, mais le tribunal renvoie le délibéré le 5, puis le 19 juillet 2016. Ce dernier jour, le tribunal demande à Jean Bosco Talla de compléter son dossier, ce qu'il fait le 21 juillet 2016. Depuis cette date, c'est le statu quo au niveau du Tribunal, et Germinal attend toujours que l'affaire soit jugée. Entre temps, aucune Grande Palabre n'a plus pu être organisée dans la ville de Yaoundé.

2.2. Médias, forces de l'ordre et armée

2.2.1. Médias

La censure est un autre bras séculier de l'administration qui contrôle les mouvements des populations. Les médias considérés comme le quatrième pouvoir dans des sociétés modernes sont soumis à une supervision stricte du pouvoir au Cameroun. On aurait pu croire que la mise sur pied du Conseil National de la Communication (CNC) aurait permis un meilleur traitement des journalistes. Que non ! Les journalistes demeurent sous le feu des mises en garde, des suspensions, des fermetures. Certains radios et télévisions exercent dans un environnement de tolérance administrative, une sorte d'épée de Damoclès suspendue à leur tête¹³. En fait, la liberté des journalistes se sent même rétrécie et en danger perpétuel depuis la création du Conseil National de la Communication, qui est aux ordres du pouvoir exécutif. La mobilisation du gouvernement pour « recadrer » l'opinion publique et restreindre la liberté d'expression des citoyens est telle que les agences de Télécommunication ont été mises à contribution à la demande du ministre de Télécommunication pour informer tous les Camerounais par SMS : « *Cher abonné, l'émission et la propagation de fausses nouvelles, notamment par les réseaux sociaux, sont réprimées par le Code pénal et la loi* ». Le gouvernement veut avoir le monopole sur la primeur de l'information.

13. Afrique Médias ; Canal 2 et LTM News, etc.

2.2.2. Force de l'ordre et l'armée

Les interpellations et les brutalités sont légion au Cameroun. Pour de nombreux acteurs, cette violence fait partie intégrante de leur quotidien. Si nous reconnaissons aux forces de l'ordre et de sécurité le droit de veiller à la sécurité des citoyens et du territoire, et d'assurer le maintien de l'ordre public, tout se passe comme si celles-ci avaient pour mission première de traquer toutes les personnes manifestant leur ras-le-bol ou toute personne ayant des prétentions présidentielles. Le cas par exemple de la violence affligée aux avocats, enseignants et étudiants, arrêtés après les manifestations organisées depuis 2016 dans certaines villes des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui sont présentement (Juillet 2017) jugés par les tribunaux militaires et embastillés dans des prisons de Yaoundé, de Bamenda et de Buéa, est une illustration patente¹⁴. Ces citoyens sont incarcérés et humiliés pour les revendications qu'ils portent. Cette situation nous rappelle celle vécue par d'autres Camerounais meurtris et tués en février 2008, alors descendus dans les rues pour exprimer leur citoyenneté en manifestant contre le coût la vie devenue de plus en plus cher, pour le respect de la constitution qui limitait les mandats présidentiels à 7 ans renouvelables une fois. La force ne peut constituer le moyen de gouvernance quel que soit d'ailleurs les revendications sociales. L'Etat renie par son attitude une certaine indépendance de la justice substituée par la justice des policiers et gendarmes sur le terrain.

14. Ces manifestants peuvent être jugés comme des terroristes et traités comme tels selon l'article 2 de la Loi anti-terroriste N°2014/028 du 23 décembre 2014.

2.3. Chefferies traditionnelles, familles et milieux scolaires

Ce point se matérialise à diverses phases : au niveau local avec les chefferies traditionnelles dont l'orientation se tourne vers la maîtrise des « sujets », les établissements d'éducation qui forment la personnalité des citoyens à la soumission tout en créant l'amalgame entre le patriotisme et l'idolâtrie du chef de l'Etat, la famille nucléaire qui est le premier espace dans la répression.

2.3.1. Chefferies traditionnelles

Au niveau local, il est loisible de constater que c'est depuis la période coloniale que les Chefs traditionnels ont commencé à collaborer comme auxiliaires de l'administration. Cette collaboration consistait à informer les colons des diverses velléités de certains habitants à s'affranchir de la pensée unique imposée, à souhaiter ouvrir les yeux en conscientisant sur leur intérêt, à participer à la gestion de leurs ressources et à être traités plus dignement. Le temps est passé, mais le rôle des chefferies traditionnelles n'a pas fondamentalement changé. Au contraire, elles se sont perfectionnées à tel point qu'elles continuent à jouer le rôle d'identifier les « opposants » et à les dévoiler auprès des commissariats spéciaux. L'enjeu est tellement grand que les caciques du pouvoir se sont imposés à la tête de chefferies tandis que les administrateurs civils se sont assurés de placer ceux qui sont favorables au pouvoir à leur tête¹⁵. La plupart des chefs traditionnels de la région de l'Ouest sont membres du parti au pouvoir. Depuis 2010, une association des chefs traditionnels du Cameroun a d'ailleurs vu le jour.

15. Les cas du ministre de l'enseignement supérieur Jacques Famé Ndong et du directeur du cabinet civil Matin Belinga Eboutou respectivement chef traditionnel de Nkolondom et Nkilzock dans le sud Cameroun et du vice-président du sénat (RDPC) Aboubakary Abdoulaye, Lamido du Rey- Boubou (Nord) en sont quelques exemples.

Ce qui a fait dire à certains observateurs que le pouvoir met les chefs traditionnels sous contrôle¹⁶.

2.3.2. Famille et milieu scolaire

Avant et après l'indépendance de la partie du Cameroun sous tutelle française, le Camerounais a subi des sévices ignobles : les pogroms, les incarcérations fortuites dans des conditions épouvantables, les tortures, et les intimidations. Au Cameroun, les parents sont d'ailleurs les premiers pourfendeurs de l'engagement citoyen. Non pas que leurs critiques s'inscrivent dans une défense du régime, il faut plutôt y voir la volonté de protéger les progénitures des blessures reçues et encore béantes de nos jours. Dès lors, le respect parental sur ce point constitue plutôt un frein dans l'émergence des citoyens éveillés.

L'exemple éclatant et perceptible est l'université, creuset de la pensée critique. Le premier conseil délivré par les parents à leurs enfants fréquentant l'université est le désintérêt total de tout ce qui a trait au monde associatif. C'est une situation sur laquelle les autorités universitaires surfent, usant du trafic d'influence pour gouverner. Dans ce contexte, la mobilisation des citoyens pour la pratique de leur citoyenneté est remise en question.¹⁷ Encore que les appréhensions entretenues sur le politique déconstruisent toute volonté d'engagement de l'étudiant¹⁸.

16. Le Messenger, 29/03/2010

17. Beaucoup d'étudiants adhèrent aux associations et partis politiques contre l'avis parental.

18. Nous aurions souhaité donner les chiffres exacts à ce niveau, mais il nous a été impossible d'entrer en possession de ces données statistiques. Il convient de noter qu'à côté des associations culturelles et sportives, des associations telles que l'AEFALSH (association des étudiants de la faculté des arts lettres et sciences humaines), l'AEFAS (association des étudiants de la faculté des sciences) qui sont des ramifications de l'admi-

Il faut également questionner les leçons dispensées, puisqu'à aucun niveau du système éducatif camerounais (primaire, secondaire, universitaire), l'histoire des héros camerounais nationaux n'est pas enseignée aux apprenants, particulièrement dans le sous-système francophone. Les citoyens n'ont donc pas de modèles nationaux auprès desquels ils peuvent s'orienter pour donner un sens à leur engagement citoyen. Tout se passe comme si tout acte de défiance vis-à-vis de l'autorité publique sort de l'ordinaire et doit être réprimée avec la dernière énergie¹⁹.

3. Les facteurs qui favorisent la passivité des citoyens

3.1. D'un point de vue historique

Le traumatisme généré par la guerre d'indépendance au sein de la population camerounaise a produit des réflexes, modifié les comportements, les agissements, les habitudes, les réflexes des uns et des autres qui se répercutent encore aujourd'hui essentiellement à travers la peur et le désintérêt. Cet état des choses a amené la population à abandonner aux mains des autorités certains droits obtenus au prix des sacrifices énormes. En conséquence, les abus des gouvernants vis-à-vis de la population et des organisations de la société civile se multiplient. Les libertés d'association, de manifestation publique ou de réunions publiques sont systématiquement violées par la préfectorale qui gagne tous les procès intentés contre elle par quelques téméraires.

nistration, d'autres associations comme l'ADDEC rythment le quotidien des étudiants, mais connaissent l'adhésion d'un petit nombre.

19. Lire Marie-Emmanuelle Pommerolle, *La démobilisation collective au Cameroun*, cité par La Grande Palabre, *Société civile et engagement politique*, 2015, p.133.

3.2. D'un point de vue culturel

Le Cameroun est caractérisé par une très grande diversité culturelle liée à son histoire et à sa géographie (diversité des ethnies, des langues et des religions). On dénombre près de 250 ethnies et 309 langues, C'est un état laïc composé à près de 69% de Chrétiens (catholiques, protestants, orthodoxes) ; à 20,9 % de Musulmans et le reste réparties dans les autres religions. Cette diversité se base sur des coutumes et traditions que les chefs de familles et les chefs religieux se chargent de véhiculer respectivement à leurs progénitures et leurs fidèles comme le droit d'aînesse, la soumission, le respect aveuglé des chefs de village (*ne Sê fo*)²⁰. Fort de ce constat, le gouvernement camerounais exploite cette diversité culturelle pour cloisonner davantage les populations à travers le contrôle des activités associatives par le biais des chefs de village. Aussi, la mise en place d'une formation dépassée qui participe beaucoup plus à l'endoctrinement qu'à la formation a favorisé l'existence d'une population majoritairement ignorante, sans esprit d'initiative. Seuls quelques personnes à travers des lectures sont sorties de l'obscurité et développent un esprit critique, car comme le dit Eloi Messi Metogo « (...) *celui qui renonce à sa pensée pour s'en remettre à l'autorité d'une autre, même des ancêtres, risque de perdre jusqu'à sa vie.* »²¹

20. Terme Bandjoun (Ouest Cameroun) utilisé pour désigner les attitudes à adopter en présence du chef. Ici les décisions du chef sont considérées comme des ordres, toute objection des villageois est sanctionnée (blâmes, amendement et bannissement).

21. Messi Metogo Eloi, *Dieu peut-il mourir en Afrique ?*, Paris, Karthala, 1997, P.75

4. Les citoyens engagés face aux obstacles de l'expression citoyenne

4.1. Au niveau individuel : ce qu'ils font et ce qu'ils peuvent faire

Les citoyens camerounais doivent comprendre qu'aucun gouvernement ne peut se taire devant une manifestation allant dans le sens de sa déstabilisation. Car cela est et sera toujours considéré comme une provocation par l'Etat. Tout d'abord, le citoyen doit avant toute manifestation se rassurer qu'il respecte la réglementation en vigueur, ce qui lui donnera assez d'arguments pour faire face à un quelconque désagrément, ou enfreindre volontairement une loi et assumer les conséquences. Face aux difficultés rencontrées sur le chemin de l'engagement politique, le citoyen doit se rassurer à chaque fois que les actes qu'il pose ne seront pas utilisés contre sa personne. Toutefois, chacun doit à son niveau se forger une personnalité, un charisme et un optimisme qui lui permettent de transcender la peur. Mais surtout chaque citoyen engagé doit se mettre à l'esprit que lutter seul est moins productif qu'en se mettant ensemble. Il est évident que les intérêts individuels se défendent mieux quand les personnes sont en groupe.

4.2. Au niveau collectif : ce qu'ils font et ce qu'ils peuvent faire

D'une manière générale, les citoyens engagés ont tendance à agir de façon prématurée, sans une planification avérée. Pourtant, ils sont parfaitement informés sur les diverses réactions des autorités. Dans son immense majorité, les OSC lorsqu'elles sont réprimées protestent par écrit contre l'interdiction et la violation des droits de leurs membres. Certains groupes de résistance civile se

dispersent oubliant que c'est une faille que l'on crée dans le groupe car dispersés, il est plus évident pour l'opresseur d'atteindre sa cible et par conséquent ses objectifs. Face à la répression des forces de l'ordre, la discipline au sein du groupe, la planification et la conception d'une bonne stratégie doivent être pris en compte afin de mener à bien des actions non violentes à l'instar des manifestations, les grèves et les boycotts. Dans un groupe, le mot d'ordre doit être l'unité quel que soit la situation à laquelle on fait face et avoir pour mot d'ordre la non-violence qui est et restera la meilleure des issues.

5. Pistes et conditions d'une implémentation effective de l'Etat de droit

5.1. L'Etat de droit et l'engagement citoyen

- les citoyens doivent s'informer suffisamment sur : leurs droits, leurs devoirs, les voies et les moyens de recourt en cas de violation ;
- lire, se cultiver, s'instruire ;
- adhérer à des organisations d'intérêt général ou des partis politiques ;
- participer aux mouvements sociaux et se mobiliser pour défendre des intérêts ;
- s'inscrire sur les listes électorales ;
- participer par la supervision au scrutin et veiller à la prise en compte de son vote ;

- dénoncer des dérives constatées même auprès des organisations de la société civile ;
- la famille doit au préalable être un lieu par excellence d'entretien et de vulgarisation des valeurs morales ;
- chaque citoyen doit mettre en avant l'intérêt collectif au détriment des intérêts individuels.

5.2. Les réformes à faire pour réduire systématiquement et structurellement les obstacles à l'engagement citoyen au niveau de l'Etat

Autant que les obstacles au processus d'engagement sont établis, nous proposons des pistes de réflexion pour créer des cadres de concertations libres et indépendants entre les citoyens :

- donner un statut juridique pour les défenseurs des droits de l'homme et les hommes de médias ;
- rendre pénales les décisions des autorités administratives ;
- rendre la justice indépendante ;
- revoir la loi sur le terrorisme et sur l'ordre public ;
- multiplier les réseaux de communication ;
- promouvoir des alliances citoyennes à partir des OSC des quartiers ;
- faciliter la procédure de recours en justice (très onéreux actuellement) et réduire le temps des décisions.

Conclusion

L'engagement citoyen dans le contexte camerounais reste un leurre malgré la volonté d'une partie de la population de se regrouper et de discuter sur les problèmes de la société. Comme nous avons pu le voir, la pertinence de la citoyenneté dans les évolutions sociales est une réalité. Pourtant au Cameroun, son expression est encore limitée par des barrières entretenues qui ne mettent pas en avant l'intérêt général. Certes, la révolution des mentalités s'avère nécessaire afin que les Camerounais, principalement les jeunes, se perçoivent comme des citoyens et non comme des sujets. Mais le caractère répressif des actions du gouvernement à chaque revendication même constructive, montre qu'il y a encore des acteurs qui osent. Nous avons rappelé le cas des compatriotes dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest au Cameroun, comme on peut évoquer la multiplication des grèves et des manifestations publiques dans les autres régions. Il convient donc de rester vigilant et ne pas perdre espoir, et surtout de ne pas baisser les bras face à la violation des droits humains par l'autorité publique pourtant chargée de les faire respecter.

Bibliographie

- 1- Les jeunes et la politique au Cameroun : quelles perceptions pour quelle participation par Fabien Eboussi Boulaga, Ernest Nkolo et Grp AGAGES, Friedrich Ebert Stiftung, 2011.
- 2- Messi Metogo Eloi, *Dieu peut-il mourir en Afrique ?*, Paris, Karthala, 1997.
- 3- Morillas Cindy, PDAPS, Mémoire : Analyse du rapport au politique de l'institution universitaire camerounaise et du passage au politique de l'Addec, octobre 2010.
- 4- La Revue Perspectives et Sociétés de la Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) du volume 5, numéros 1 et 2 en 2013.
- 5- Société civile et engagement politique au Cameroun : enquêtes, analyses, enjeux et perspectives, Grande Palabre, éditions Samory, 2015.
- 6- Ngo Nyouma Pauline Isabelle, épouse Hieh : Communication « L'exercice de la citoyenneté politique des femmes au Cameroun: enjeux, défis et perspectives » (<http://www.genreenaction.net/L-exercice-de-la-citoyennete-politique-des-femmes.html>).
- 7- Rapport 1ere partie des droits de l'homme, REDHAC.
- 8- MVENG Engelbert : « Paupérisation et développement en Afrique », Terroir, N°1, 1992, cité par Louis-Marie KAKDEU dans revue, perspectives et sociétés, volume 5 numéro 1et 2 en 2013.

0. Introduction

En 2008, année restée historique dans les revendications sociales au Cameroun, le président de la République fit une sortie médiatique au cours de laquelle il qualifia les soi-disant responsables de ces émeutes d'apprentis-sorciers.² Il faisait allusion à ceux qui auraient, selon lui, manipulés les jeunes en les envoyant massivement dans les rues du pays entier du 25 au 29 février de l'année 2008 pour manifester leur mécontentement face à la vie chère. En cette période, la violence et la rupture des comportements des citoyens parmi lesquels les jeunes contrastèrent avec la traditionnelle apathie des Camerounais. Ce mécontentement des jeunes Camerounais avait été relayé par les médias (gouvernementaux en l'occurrence), et vulgarisé par les cadres du parti au pouvoir autant que par sa base.

Ce sujet pose le problème de l'usage que la jeunesse fait de la citoyenneté active au Cameroun. Que faut-il entendre par jeunesse

1. Présidente de la Dynamique Mondiale des Jeunes (DMJ)

2. Le terme « apprentis-sorciers » désigne ici ces personnes qui se servent de la jeunesse comme des marionnettes et épouvantails pour déstabiliser les institutions de la République.

et citoyenneté active ? Quelles sont ses cadres réglementaires ? Ses espaces d'expressions ? Les actions qui doivent être menées ? Les domaines d'intervention et les parties prenantes ? Partant de ces interrogations, le présent article a été structuré en trois parties. D'abord, il importe de faire une étude des concepts (1) ensuite explorer le cadre institutionnel et mise en œuvre de la citoyenneté active des jeunes au Cameroun (2) ; enfin nous allons faire une analyse prospective de la situation (3).

1. Etude des concepts

Cette partie traitera de la définition des termes « jeunesse » d'une part et « citoyenneté active » d'autre part.

1.1. Jeunesse

Selon le dictionnaire Auzou, le terme « Jeunesse » renvoie entre autres à la période de la vie située entre l'enfance et la maturité. Cette imprécision apparente traduit toute la flexibilité sémantique de ce terme par ailleurs polysémique d'où le recours à la conception qu'en a l'ONU. Selon cet organisme, le terme jeunesse est une période qui va de 15 à 25 ans mais pourrait être flexible selon les pays. *C'est ainsi qu'au Cameroun, est considéré jeune, celui donc la tranche d'âge se situe entre 15 et 34 ans.* Cette catégorie représente *34,06% des 19 406 100 habitants soit 6 061 263 habitants de la population nationale*³. Cette couche considérée comme population active est celle que l'on retrouve le plus dans le citoyenneté active.

3. http://www.statistics-cameroon.org/downloads/La_population_du_Cameroun_2010.pdf, Cameroun, politique nationale de jeunesse, octobre 2006

1.2. Citoyenneté active

Le dictionnaire Auzou définit la citoyenneté comme la qualité du citoyen ou celui qui exerce en cette qualité. Elle se définit également comme une participation à la vie de la cité. La citoyenneté active est la mise en œuvre dans la vie de tous les jours de son rôle de citoyen. L'on distingue deux types de citoyens. Le citoyen passif (celui qui choisit de ne pas participer) et celui actif (celui qui participe). Quant à la citoyenneté active qui nous intéresse ici, elle est la mise en œuvre dans la vie de tous les jours de son rôle de citoyen. *Elle passe essentiellement par le fait associatif, l'exercice des droits d'association, d'expression libre, de grève et de manifestation⁴* entre autres.

2. Cadre réglementaire et la mise en œuvre de la citoyenneté active des jeunes au Cameroun

Nous allons explorer l'effectivité de citoyenneté active des jeunes au Cameroun à travers les cadres réglementaires et sa mise en œuvre :

2.1. Cadres réglementaires

En conformité avec la Charte Internationale des Droits de l'Homme et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la citoyenneté active de la jeunesse au Cameroun est régie par un cadre réglementaire qui tire sa source de la constitution. Dans sa dynamique de proclamation des droits fondamentaux au Cameroun, elle a évolué depuis les indépendances et a abouti à la réforme constitutionnelle de 1996. Cette nouvelle

4. <http://fallemeg2.blogspot.com/2014/03/expose-sur-citoyennete-active-et-vie.html>

constitution proclame solennellement la reconnaissance par le Cameroun du caractère inaliénable et sacré des droits humains. Si en la comparant aux différents textes constitutionnels antérieurs, on peut remarquer qu'elle est promulguée en réponse aux aspirations démocratiques et aux « *demandes sociales* », on note aussi la disparition du texte réformé de certains droits fondamentaux autrefois constitutionnels. C'est le cas, par exemple, de la liberté de l'enseignement privé constitutionnalisé dans le texte du 4 mars 1960 et jamais réintroduite dans les énumérations constitutionnelles depuis lors. Les droits civils et politiques ou « *droits-libertés* » sont les plus consacrés dans le texte constitutionnel de 1996. C'est ainsi que se trouvent proclamés entre autres, le droit de vote et le droit de participer au vote, la liberté de réunion, la liberté d'association, le droit de former des partis politiques, la liberté de conscience, de pensée et de religion, la liberté d'expression. Il en va ainsi de la liberté de réunion organisée par la loi n° 90/055 du 19 décembre 1990, de la liberté associative régie par la loi n° 90/053 du même jour et du droit de former des partis politiques organisé par la loi n° 90/056 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques. Ces différents droits favorables au développement de l'action collective au sein de l'Etat permettent au jeune camerounais, être social, d'exercer certaines activités au niveau du groupe, et d'une manière générale, de participer à la vie, tant politique qu'économique de la cité.

En vue de matérialiser la réglementation de participation de la jeunesse à la vie de la cité, les cadres d'expressions sont créés.

2.2 Mise en œuvre de la citoyenneté active de la jeunesse au Cameroun

Au regard du cadre réglementaire suscité, les pouvoirs publics et la société civile ont institué des cadres d'expression en vue de faciliter la participation citoyenne de la jeunesse. Nous avons notamment :

Au plan opérationnel pour l'Etat, des structures spécialisées qui relèvent : - du Ministère de la Jeunesse tels les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ), - le Service Civique National de Participation au Développement (SCNPD); - le Conseil National de la Jeunesse (CNJC) qui a pour missions de mettre en synergie les organisations de jeunesse du Cameroun afin d'accroître la créativité des jeunes et d'optimiser leur potentiel d'action et de participation au développement ; jouer un rôle d'interface entre les organisations de jeunesse d'une part, les pouvoirs publics et les institutions internationales agissant sur les sujets relatifs à la jeunesse, d'autre part; préparer et d'assurer la représentation des organisations de jeunesse aux concertations locales, nationales et internationales - du MINAS tels les centres d'accueil et d'observation pour mineurs en danger moral, les centres de rééducation pour mineurs inadaptés sociaux et les « home ateliers » pour jeunes filles éperdues scolaires ; - d'autres départements ministériels (MINJUSTICE, MINPROFF, MINDUH), - des structures ou œuvres sociales privées, des organisations et des mouvements associatifs.

En outre, en vue de faire participer la jeunesse à la prise de décision au plus haut niveau, les pouvoirs publics ont créé des mécanismes d'expression et de dialogue des jeunes avec les adultes.

Ainsi le Parlement des Enfants se tient chaque année depuis 1988 à l'Assemblée Nationale lors de la célébration de la journée de l'enfant africain, les Conseils municipaux des jeunes et les gouvernements d'enfants dans les établissements scolaires. De nombreuses associations de jeunes contribuent à leur façon non seulement à la recherche de solutions aux problèmes des jeunes, mais aussi à l'implication de ceux-ci dans le processus de prise de décision. La fête nationale de la jeunesse qui a lieu le 11 février de chaque année est l'occasion de sensibiliser la communauté nationale sur les défis de la jeunesse. De même, le Cameroun célèbre chaque année le 12 juin, la Journée Internationale de Lutte contre le Travail des Enfants ; le 16 juin, la Journée de l'Enfant Africain et le 12 août, la journée mondiale de la jeunesse. Et également, le pays met en œuvre le Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse des Nations Unies. Il appuie la participation de la jeunesse camerounaise à la rencontre de l'Union Africaine pour les jeunes. Il favorise l'organisation des conseils municipaux des enfants et l'implication de la jeunesse dans l'élaboration du plan stratégique de lutte contre le sida et participe à l'élaboration de la charte africaine de la jeunesse. Il expérimente avec l'appui de ses partenaires au développement, les projets de participation des jeunes à la base. Et enfin les établissements scolaires qui apportent également leur contribution à travers les activités post et périscolaires, qui visent le développement intégral de l'individu.

Avec l'opportunité immense qu'offre la démocratie dans l'expression de la citoyenneté active, plusieurs espaces de manifestation sont également créés. Nous pouvons citer :

- la grande palabre : il organise des espaces de débat et d'éducation citoyenne ;

- les médias : plusieurs programmes dans différentes chaînes de télé, radio, presse, offrent des espaces d'échange sur des sujets qui intéressent la jeunesse ;
- les OSC : certains OSC initient des activités sur la citoyenneté ;
- les partis politiques : par leur travail de formation du militant, de communication politique ;
- les syndicats par le contrôle de leur droit et devoir ;
- les églises avec la pratique du volontariat qui représente le pilier de l'église et de la charité qui est mise au fondement de l'ordre social (systématisée par Jean Paul II en termes de « théologie de l'ordre social⁵ »)
- la relation dirigeant / élu – dirigé, aussi bien au niveau local que national : Ceci renvoie à leur manière d'interagir avec nos dirigeants ;
- à l'occasion des crises et catastrophes : l'assistance qu'ils apportent aux victimes par des initiatives communes et individuelles ;
- lors des journées commémoratives nationales et / ou internationales : fête nationale, journées internationales, etc. L'appropriation qu'ils font de ces journées ne doit pas juste être symbolique. Ils doivent prendre réellement conscience de ces opportunités que leur offrent ces journées ;
- lors des événements clés tels que la rentrée scolaire, rentrée parlementaire, etc. une compréhension de ces événements au niveau micro est nécessaire pour que non seulement des

5. L'Eglise catholique et le processus démocratique au Cameroun : une analyse de la participation des archidiocèses de Douala et de Yaoundé

actions à ce niveau soient envisagées et que des mobilisations au niveau méso et macro soient également initiées ;

- la mise en œuvre de certains grands projets publics ou certaines grandes infrastructures (Barrages hydro-électriques, ponts, hôpitaux etc.). L'organisation des jeunes et leur participation au processus de ces projets est nécessaire. Leur comportement lorsqu'ils ne sont pas associés ou lorsque leurs intérêts sont bafoués nous permet d'évaluer le niveau de citoyenneté active ;

- les scrutins politiques. La participation du jeune en âge de voter aux différentes phases de ce processus électoral et leur connaissance des différents programmes politiques qui motivera leur choix objectif ;

- les réseaux sociaux

- etc.

Cependant malgré cette pléiade d'espace, l'on observe une poltronnerie de la jeunesse dans l'exercice de leur devoir citoyen.

3. Analyses prospectives

Dans l'expression de leur citoyenneté, les jeunes sont confrontés aux difficultés qui nécessitent un regard averti pour envisager des solutions.

3.1. Difficultés dans l'expression de la citoyenneté chez les jeunes au Cameroun

Certains problèmes entravent la participation de la jeunesse à la vie sociale notamment :

• **Une crise de confiance des jeunes à l'égard des institutions**

Le régime du renouveau est confronté à un phénomène d'érosion de la confiance politique pourtant nécessaire au lien civique constitutif de toute démocratie. La traditionnelle dichotomie « gouvernants/gouvernés » s'est transformée en fracture, les premiers étant accusés par les seconds d'incompétence, d'impuissance, de non représentativité ou encore d'immoralité. Bien ancrée dans les esprits, cette chaîne de présomptions se traduit par la progression de l'abstention de la participation à la vie civique. Une série d'enquêtes d'opinion dresse un tableau édifiant de cette crise de confiance politique, qui frappe tout particulièrement les jeunes citoyens. Si les jeunes s'intéressent à la chose publique et politique, ils n'en expriment pas moins leur défiance vis-à-vis des institutions représentatives et des partis politiques. On observe également une baisse de la confiance dans les dirigeants politiques chez l'ensemble de la population depuis le fameux mot du président Paul Biya en 1991 en ce terme « l'école aux écoliers, la politique aux politiciens ». Toutefois, une étude sur l'expression et l'engagement citoyen des jeunes démontre qu'en moyenne 70 % des jeunes n'ont jamais participé à une élection. Qu'elle soit municipale, législative ou présidentielle. Ce système démocratique a également imposé une nouvelle forme de conduite sociale, une nouvelle façon de gouverner avec de nouveaux principes à partir de 1990, toutes les institutions à charge de l'éducation ont connu une désorganisation profonde avec une confusion totale entre liberté et libertinage. La mauvaise interprétation de la notion de démocratie conduit à des comportements déviants au sein de la société camerounaise. Le processus démocratique a eu pour effet pervers l'abandon progressif du comportement citoyen qu'est le respect de l'autre et des institutions de l'État. Nous en voulons

pour preuve la destruction des biens publics pendant les grèves et manifestations publiques.

- **Un fonctionnement marginal dans les partis politiques**

Les structures spécifiques des jeunes régulièrement qualifiées de section jeune du parti connaissent malheureusement très souvent un fonctionnement en marge des instances centrales du parti politique. Tout se dessine comme si les débats et activités sont exclusivement réservés à ces groupes et ne figurent pas à l'agenda des préoccupations prioritaires du parti politique. Les jeunes membres de ces structures sont ainsi tenus à l'écart du processus de décision. Non seulement ils/elles ne font pas partie des organes de direction du parti mais en plus ils/elles n'ont régulièrement pas mandat de délégation pour prendre part aux grands rassemblements chargés de définir les grandes orientations du parti. Dans certains cas, voire la plupart, ces jeunes ne sont guère consultés à cet effet.

Le fonctionnement marginal des structures de jeunes met en exergue une autre limite de grande importance. Celle de l'ascension limitée des jeunes leaders. Souvent, les opportunités de leadership pour les jeunes sont limitées à la seule « section des jeunes ». Un fois parvenu à la plus haute fonction des sections jeunes du parti politique, la progression vers les autres instances dirigeantes du parti politique est bloquée. Aussi, les jeunes sont cantonnés dans une section des jeunes qui n'a pas de pouvoir décisionnel réel au sein du parti. Cette situation renforce le conflit intergénérationnel qui a cours dans les partis politiques. Ceci est d'autant plus vrai avec une faible rotation du leadership au sein des partis qui est un phénomène quasi endémique au Cameroun.

En outre, sur 65 membres du gouvernement, 3 ont moins de 50 ans et sont considérés comme jeunes (au mois de juillet 2017).

- **Les discours sensationnels des partis politiques et media**

Au Cameroun, la plupart des discours sensationnels des partis politiques et de la presse partisane ne sont plus fidèles aux faits et leur utilisation vise à attirer l'électorat jeune. La plupart des partis politiques n'a aucune idéologie ou elle est à peine perceptible si elle existe. La réclamation de l'appartenance à un parti par les militants est liée parfois à l'ethnie ou à d'autres mobiles qu'à l'idéologie. En l'absence d'idéologie et de projet politique qui devaient servir de base à la formulation d'une opinion et d'une vision du parti, les jeunes sont en manque d'une projection des changements auxquels ils peuvent adhérer. Les leaders des partis politiques au Cameroun sont absents pour la plupart de la vie sociale et c'est à l'approche des élections qu'ils affutent leurs armes pour conquérir l'électorat. Ils se soucient moins de conférer à leurs jeunes militants les valeurs citoyennes, de non-violence et manquent ainsi à leur devoir d'éducation politique dans la plupart des cas.

- **L'engagement des jeunes dans un contexte de crise**

L'engagement des jeunes s'inscrit aujourd'hui dans un contexte où leur insertion sociale et en particulier leur entrée sur le marché du travail s'avèrent de plus en plus difficiles. Les plus vulnérables d'entre eux sont les premières victimes de la panne de l'ascenseur social et de la fragilisation des systèmes de protection. Le projet « Action de mobilisation des jeunes dans le champ social et démocratique » démontre dans son étude que *78% des jeunes interrogés considèrent le manque d'emploi comme obstacle à l'engage-*

*ment citoyen des jeunes*⁶. Alors dans un contexte de Realpolitik⁷, le jeune devient le client des clans politiques qui se vendent au plus offrant ou à tous ceux qui veulent obtenir des privilèges au sein de la « mangeoire suprême qu'est l'appareil de l'Etat ». Dans les cercles du pouvoir, on fait miroiter aux citoyens une rétribution financière, un poste de nomination ou tout autre « avantage de toute nature prévu par la réglementation en vigueur » en cas de leur « forte mobilisation ».

• **Obstacles à l'engagement citoyen**

La Loi N° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme et les messages du MINPOSTEL que le peuple a reçu entre les mois de janvier et mars 2017 dans leur téléphone portable peuvent être considérés comme des stratégies d'intimidation et peuvent aller jusqu'à une répression sévère. Le traitement des leaders du problème anglophone énoncé par ailleurs en est une autre illustration. On observe également que la répression du citoyen (opposant) ne se fait plus par terreur physique comme ce fût le cas dans les premières décennies de la décolonisation, mais par suppression des avantages liés à sa citoyenneté active (les libertés associatives accordées en 1990 par la loi anti-terroriste de 2014, par exemple). Dans les faits, ce clientélisme politique ne bénéficie qu'à « l'élite prédatrice » appartenant pour la plupart au « pays organisateur (tribu du Président de la République)⁸ ». Pour le reste, la masse (citoyen ordinaire) se contente des promesses ou des discours sensationnels.

6. Rapport d'enquête de la plate-forme indépendante de jeunes pour la démocratie et la citoyenneté active du projet « Action de mobilisation des jeunes dans le champ social et démocratique » en cours de publication

7. Réalisme politique

8. Ateba Eyene : Paradoxe du pays organisateur, 2008

- **La crise des valeurs**

Les jeunes ont perdu leurs repères devant l'inexistence de valeurs reconnues, promues et partagées par toutes les composantes de la société. L'absence de modèle, la perte des repères, la dévalorisation de l'effort des jeunes, la promotion des médiocres font que les jeunes s'identifient à des valeurs étrangères, sans consistance, véhiculées dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), les séries télévisées, les journaux etc. Devant l'absence de modèle reconnu et partagé dans la société, les jeunes s'identifient à d'autres modèles issus des séries télévisées, des réseaux télématiques et des espaces de croyance (confréries, club, clan...). Des exemples qui portent des valeurs et sur qui les jeunes peuvent s'identifier, ils n'en existent presque plus. Cela est d'autant plus dangereux que les attitudes négatives des adultes se transmettent aussi chez les jeunes et les enfants qui apprennent plus par l'exemple.

- **La gouvernance**

La bonne gouvernance rime avec la gestion transparente et la distribution équitable des richesses et des ressources, et les transferts raisonnés dans l'éducation et la santé qui doivent déboucher sur de meilleures conditions de vie des populations. Cependant *le Cameroun, 34^{eme} pays le plus corrompu d'Afrique en 2015*⁹ selon Transparency International est un pays où le chômage des jeunes est alarmant. Cette précarité de l'emploi des jeunes les pousse à succomber aux sirènes du parti au pouvoir espérant ainsi améliorer leurs conditions d'existence. Par ailleurs, les manœuvres politiciennes sensées contraindre à intégrer le parti au pouvoir, sous

9. Investir au Cameroun.com

prétexte que le salut serait dans l'adoration d'une politique qui prône l'exclusion et désavoue l'excellence.

- **La sécurité humaine**

La question de la sécurité humaine constitue un enjeu majeur pour les jeunes du Cameroun. A la fois acteurs et victimes de violence, les jeunes et particulièrement les filles, sont exposés aux violations des Droits de l'Homme, aux confrontations armées dans les conflits et les guerres, et aux répressions sanglantes des régimes et factions politiques ne respectant pas la démocratie. Notamment le conflit avec Boko Haram dans une partie du septentrion.

- **Les structures institutionnelles**

Malgré l'existence d'une structure dédiée aux questions de la jeunesse comme le CNJ, la participation des jeunes à la vie de la cité demeure assez timide. L'instrumentalisation et la politisation des jeunes leaders de cette institution semblent justifier son inefficacité. En outre, l'encadrement actuel de la jeunesse est inadéquat. Cette situation s'explique par: l'inadaptation des structures d'encadrement, l'insuffisance d'infrastructures d'encadrement extrascolaire, l'insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines, la faible application des textes réglementaires, le recrutement insuffisant du personnel, l'inadéquation des instances officielles de participation des jeunes, une diffusion insuffisante de l'information en milieu jeune et l'absence de critères de représentativité des jeunes dans les instances diverses.

4. Perspectives

Au regard des défis que rencontrent les jeunes dans l'exercice de leur action citoyenne, nous allons faire quelques projections :

- **Pour le cas de la gouvernance**

Nous devons améliorer la gouvernance en assurant une répartition équitable des ressources et surtout nous centrer sur l'homme et sur l'action formatrice et éducative. Il s'agit à travers l'éducation par l'action, de faire en sorte que le jeune ait la possibilité d'acquérir une qualification et de la valoriser dans un environnement fiable où il se reconnaît. En outre, la réflexion devrait se situer vers d'autres mécanismes qui impliquent les expériences de gouvernance endogène dans lesquels nous nous reconnaissons, à travers des codes, des symboles et des pratiques ancrées dans nos réalités et garantissant à chaque jeune de quelque génération que ce soit, une participation active et une responsabilité plus accrue à la vie communautaire.

- **Pour ce qui est de la crise des valeurs**

Favoriser l'émergence chez le jeune d'une capacité de jugement critique, l'aider à pouvoir lire et comprendre les influences diverses qui s'exercent sur lui et des enjeux qu'elles comportent pour son développement, permettre de façon plus systématique à chaque jeune en fonction surtout de sa situation et de son projet de vie, de mieux identifier les aspects positifs et constructifs de sa vision du monde. L'aider aussi à construire progressivement ses valeurs pour en faire un citoyen conscient de ses responsabilités et des problèmes de son époque aux niveaux international, national, local et individuel

- **Pour le déficit des transferts intergénérationnels**

Il faudra analyser des défis intergénérationnels, voir comment s'accorder et prendre en charge l'ensemble des défis communs dans la double perspective d'établir un nouveau contrat social et de construire un nouvel environnement propice à une vie saine et harmonieuse pour un Cameroun nouveau. Il est important d'indiquer clairement et de façon transparente le processus par lequel s'effectue le passage des jeunes de la « section jeune » vers la « section principale » du parti politique où toutes les décisions se prennent. Cela devrait absolument figurer dans les textes du parti (notamment le Règlement Intérieur) et systématiser une politique de quota de représentant des jeunes dans les instances de prise de décision

- **Pour la crise de l'exemplarité, la sécurité humaine et les moyens d'encadrement**

Si nous savons quel type de jeune nous voulons promouvoir dans la société, nous devons sécuriser son environnement pour qu'il y ait une cohérence entre les individus et les valeurs promues. En ce qui concerne la sécurité humaine, la société doit assumer une prise en charge de leurs besoins élémentaires et les impliquer dans la recherche et la réalisation des solutions durables au plan individuel que collectif.

S'agissant des moyens d'encadrement, il faut créer les structures adaptées d'encadrement des jeunes. Mettre en application les réglementations existantes. Respecter le contrat social, la démocratie.

- **Au plan individuel**

Il va falloir renforcer l'éducation des enfants et des jeunes en les aidant à développer pleinement leurs potentialités aux niveaux

physique, social, économique, spirituel, émotionnel et culturel et ce, de manière intégrée et diversifiée ; faciliter l'accès aux soins de santé dans un environnement sain ; mettre en place et assurer pour les jeunes un dispositif de formation, de valorisation et d'insertion socioprofessionnelle ; aider chaque jeune à jouir pleinement de sa liberté, à vivre ses droits et devoirs, à se reconnaître dans la société et participer au jeu démocratique.

- **Au plan collectif**

Œuvrer pour une société juste et équitable qui favorise la promotion de tous ; développer une citoyenneté centrée sur la sécurité de l'individu car comme disait Baden POWELL, le fondateur du scoutisme : « il faut développer la société en développant les gens qui la composent »

- La cellule familiale est le lieu par excellence où l'enfant dès son plus jeune âge apprend à assimiler les règles de vie en société. C'est dans ce milieu que se forge le système de disposition à partir duquel seront filtrées toutes les expériences de la vie sociale. Ce milieu étant la cellule de base de l'apprentissage des vertus sociales, il revient aux parents d'assumer ce devoir à travers la communication, définie comme un processus interactif de dialogue entre deux individus (parents/enfants) dont le but ultime est de persuader un individu à adopter un comportement nouveau. Le rôle d'une éducation citoyenne au sein de la famille est d'instituer le citoyen à être le moteur du progrès de la cité, de lui transmettre des connaissances, des savoirs qui puissent lui permettre d'apprendre à agir et à bien se comporter dans la société.

- L'éducation étant l'un des axes de l'apprentissage de la citoyenneté, elle s'inscrit à ce titre au cœur des missions de l'école

et participe résolument à former des jeunes citoyens égaux et différents, capables de vivre ensemble dans des sociétés en réseaux. Elle privilégie la démarche pédagogique dans la durée et contribue ainsi à faire évoluer les mentalités et les comportements de chacun à travers la qualité de l'enseignement dans le but de construire un monde plus juste et solidaire. L'école rassemble donc toutes les couches sociales en un lieu commun et fournit aux apprenants les bases de l'écriture, de la lecture et du calcul. Dans le monde scolaire, la relation entre enseignant et élève représente une occasion d'éveil à la liberté, à la créativité et à l'activité critique que ne possèdent pas au même niveau les autres institutions telles que la famille et les médias

- Les journalistes ont une responsabilité dans l'éducation des masses mais l'incivisme qui prévaut et qui emporte les médias est une crise de la société tout entière et des mœurs.

• Favoriser la socialisation et la pratique de l'engagement des jeunes

Les processus de socialisation et d'engagement se nourrissent mutuellement. Suivant un mouvement circulaire, la dynamique de socialisation au sein de la famille, de l'école et des groupes de pairs prépare et favorise l'acte d'engagement, qui, à son tour, renforce la socialisation de l'individu.

- socialiser les élèves à l'engagement via des projets au service de l'intérêt général,

- généraliser le tutorat scolaire dès le lycée (général, technologique et professionnel),

- instaurer des journées portes ouvertes aux associations dans les collèges et les lycées,

- développer la culture et les pratiques démocratiques des lycéens,
- développer le recours aux TIC dans le cadre de la socialisation politique des jeunes,
- tirer au sort les délégués pour la vie scolaire et leur donner les moyens d'assurer leur mission,
- rapprocher les bureaux de vote des lieux de vie effectifs des jeunes,
- lancer un débat national sur l'abaissement de l'âge du droit de vote à 18 ans,
- faciliter l'engagement bénévole des étudiants.

• **Reconnaître et valoriser l'engagement des jeunes**

Les jeunes s'engagent, à différents niveaux, mais le vote, le bénévolat, le volontariat, en particulier, ne sont pas assez valorisés par la société et par les autorités publiques. Dès lors, une attente légitime s'exprime en la matière, au regard de l'apport des différentes formes d'engagement des jeunes à la cohésion nationale et à la production de richesse du pays. La démocratie tire sa légitimité des citoyens constitués collectivement en peuple souverain. Les jeunes citoyens sont des membres à part entière de la communauté nationale. La nature et la qualité de notre démocratie s'apprécient notamment à l'aune de leur engagement dans la vie de la cité, dans la gestion des affaires publiques. En dépendent en partie la légitimité et la pérennité de notre système représentatif. Quant à l'engagement associatif, il constitue un vecteur important de cohésion sociale. Pour le faire, il faut :

- instituer une cérémonie à l'occasion du premier vote,

- créer le prix du meilleur site ou blog de veille démocratique, géré par un jeune de moins de 25 ans,
- récompenser, par un dispositif d'accompagnement, les engagements bénévoles des jeunes,
- revoir les conditions d'attribution de la légion d'honneur et de la médaille d'honneur du bénévolat associatif,
- systématiser la délivrance d'attestations pour les bénévoles et inciter les jeunes à valoriser leur expérience de bénévolat,
- instaurer une « note bénévolat » pour l'obtention du BEPC, du Probatoire, du baccalauréat, du CAP et du BEP.

• **Encourager l'engagement des jeunes dans les processus de décision**

La jeunesse souffre d'un déficit de représentation au sein même des instances dites représentatives, notamment dans la sphère politique.

- inciter les partis à investir de jeunes candidats aux élections,
- renforcer la participation des jeunes au sein des structures de concertation,
- promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques,
- favoriser la nomination de jeunes aux fonctions de direction des structures associatives et syndicales.

• **Encourager l'engagement des jeunes dans les partis politiques**

Cela consisterait à :

- Intégrer un organe des jeunes dans la structure du parti. Cette intégration des jeunes dans cette structure peut être assurée à

partir de la mise en place d'une ou plusieurs structures qui leur sont spécifiques. Il s'agit des sections de jeunes en périphérie des organes ordinaires du parti politique.

- Pratiquer la politique des quotas. Il s'agit de définir des proportions de représentativité de certains groupes de la société au sein des organes du parti politique.

Conclusion

En somme, il était question pour nous d'analyser l'usage que la jeunesse fait de la citoyenneté active au Cameroun. Il en ressort que les cadres légaux et les espaces de manifestations sont existants. Cependant, l'on observe des obstacles sociaux qui entravent son effectivité et ralentissent son efficacité. Pour que la jeunesse exerce sa citoyenneté active sur le plan national, il faudrait qu'un accent soit mis sur l'éducation citoyenne dès la base au sein de la famille, à l'école, à la mosquée, à l'église, etc. Et également qu'il y ait une volonté politique et le respect du contrat social qu'est la démocratie.

Bibliographie

- ATEBA-EYENE C., Les paradoxes du «pays organisateur», élites productrices ou prédatrices: le cas de la province du sud-Cameroun à l'ère Biya (1982-2007), Yaoundé, Éditions Saint-Paul, 2008.
- http://www.cipcre.org/ecovox/ecovox43/jeunesse_citoyennete.html
- <http://www.le-citoyen.fr/2015/01/qu-est-ce-que-la-citoyennete-active.html>
- [http://www.statistics-cameroon.org/downloads/Etaucture de la populatioi et_strn.pdf](http://www.statistics-cameroon.org/downloads/Etaucture_de_la_populatioi_et_strn.pdf)
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Partis_politiques_du_Cameroun
- <https://french.yaounde.usembassy.gov/shrr2012-fr.html>
- [Investir au Cameroun.com](http://Investir.auCameroun.com)
- www.camer.be
- <http://falleme92.blogspot.com/2014/03/expose-sur-citoyennete-active-et-vie.html>
- https://www.francophonie.org/IMG/pdf/rapportjeunesse_web.pdf
- Les jeunes et l'engagement politique, by Friedrich Ebert Stiftung, Yaoundé (Cameroun), -2014.
- Dictionnaire Auzou, dictionnaire encyclopédique, Edition Auzou, paris, 2012.
- file:///D:/FES/Revue_PS_Volume_5_Numeros_1_2-2-2.pdf
- L'Eglise catholique et le processus démocratique au Cameroun : une analyse de la participation des archidiocèses de Douala et de Yaoundé, Magloire NDONGMO, Université de Douala Cameroun - Master II en sociologie politique 2013.
- Rapport d'enquête de la plate-forme indépendante de jeunes pour la démocratie et la citoyenneté active du projet « Action de mobilisation des jeunes dans le champ social et démocratique en cours de publication.

0. Introduction

La citoyenneté est un statut. Un statut qui donne des droits et des devoirs. Un statut qui nous lie à une communauté et aux membres de cette communauté. Si la citoyenneté s'acquiert aujourd'hui, dans la plupart des pays, en même temps que la nationalité, son effectivité n'est pas aussi automatique que cette dernière.

En effet, la citoyenneté suppose un sujet conscient qui, dans ses relations quotidiennes avec les autres membres de sa communauté, est capable de faire des choix et d'agir en responsabilité sur la base des lois, règles, règlements et principes clés qui codifient ses droits et devoirs.

Le citoyen est donc quelqu'un qui a des droits et des devoirs. Il a un cadre qui guide et encadre en principe son action. Son action est légitime et légale lorsqu'elle s'appuie sur ce référentiel de droits et de devoirs. Ainsi, il n'y a de citoyenneté que si elle est, à la base, informée de ses droits et devoirs. Sans une information sur ce qui fonde son statut dans la société, le citoyen ne peut pas pertinem-

1. Secrétaire Général du Cameroon People's Party (CPP)

ment se déployer sans faire face aux restrictions, contraintes et sanctions inhérentes à la nature des droits et devoirs qui lui sont conférés.

Pour que la citoyenneté passe d'un statut acquis et passif à un statut revendiqué et effectif, elle a besoin, chez chaque individu, d'être consciente et assumée. Une citoyenneté qui n'est pas exercée est une citoyenneté qui n'existe pas.

Dans une société post-coloniale telle que celle du Cameroun, où l'héritage de la culture traditionnelle cohabite avec une modernité se réclamant de la démocratie libérale occidentale, il n'est pas évident de se définir et de pleinement assumer son statut. Dans une perspective simplificatrice, on peut dire que les imaginaires aussi bien individuels que collectifs oscillent constamment entre deux extrêmes. D'une part, la conscience de ne pas avoir de droits car nous ne sommes rien si ce n'est des membres d'une communauté pour laquelle nous existons (conception traditionnelle africaine). D'autre part, la conscience d'avoir des droits qui sont au-dessus des attentes ou pressions de la communauté. Droits qui sont inaliénables et qui peuvent à tout moment être revendiqués même si c'est au détriment de ce qui s'apparente comme le vœu de la communauté (conception moderne occidentale).

Tout l'enjeu de la réflexion est donc de savoir, dans ce balancement incessant entre tradition et modernité, dans cet environnement qui n'est pas nécessairement favorable à l'éclosion d'une citoyenneté éclairée et active, dans une société profondément marquée par les réflexes autoritaires, quelles modalités d'exercice de la citoyenneté ? En d'autres termes, comment passer de l'information sur son statut de citoyen à l'exercice plein et entier de sa citoyenneté ?

1. Le citoyen et l'information dans le contexte camerounais

Pour comprendre comment l'information peut déterminer l'effectivité de la citoyenneté, il est important de relever un certain nombre d'éléments qui explicitent les relations entre l'accès à cette dernière et le comportement qui peut en découler.

1.1. L'accès à l'information : catalyseur de la citoyenneté active

Dans le cadre de cette réflexion, nous entendons par information toute indication, tout renseignement ou toute précision que l'on donne ou que l'on obtient sur quelqu'un, quelque chose, un évènement ou une institution.

Dans cet ordre d'idée, l'information se révèle être le carburant de toutes les relations humaines. Elle permet aux uns et aux autres de se situer, de se déployer ou de se prononcer dans la société. Il est donc inimaginable de concevoir une société sans production et diffusion des informations. Le dynamisme d'une société, la qualité des relations sociales et voire le niveau de performances des membres d'une communauté est intimement lié à la nature, la qualité et la quantité d'informations qui sont accessibles et échangées.

Ce constat est validé par l'UNESCO pour qui, *« l'information peut modifier la vision que nous avons du monde qui nous entoure, de notre place dans le monde et la façon dont nous organisons notre vie pour tirer le meilleur parti de nos ressources locales. La prise de décision factuelle peut transformer radicalement nos perspectives politiques, sociales et économiques. »*

On peut en déduire que l'information est ce qui permet de se déterminer. C'est l'information qui permet de se situer. En ce qui

concerne la citoyenneté, si on n'est pas au courant de nos droits et devoirs, on n'est pas outillé pour se comporter de manière à la fois éclairée et conséquente. Si on ne connaît pas ce que nous sommes en droit d'attendre d'une autorité, nous ne sommes pas outillés pour défendre nos intérêts ou exiger des résultats de cette dernière. Si nous ne connaissons pas certaines procédures dans des administrations ou des institutions, nous ne saurons pas comment obtenir satisfaction dans nos prestations courantes.

Dès lors, il devient plus qu'évident que s'informer est à la fois un devoir et un droit fondamental. Ce d'autant plus que l'adage juridique selon lequel « nul n'est censé ignorer la loi » nous renseigne sur l'impératif catégorique que constitue la connaissance par chacun d'entre nous, des lois qui régissent la vie en communauté en général, et celles qui régissent le fonctionnement de notre secteur d'activité en particulier.

Cet adage nous rappelle que nous ne pouvons invoquer notre ignorance des lois pour expliquer le non-respect de ces dernières. Que nous les connaissions ou pas, dans une société organisée, leur violation n'est pas sans conséquences.

Nous sommes donc tenus de connaître les lois pour pouvoir ajuster notre comportement aux exigences de cette dernière. Il faut le rappeler, même si la liberté de chacun est garantie par les lois, elle trouve également ses limites dans ses mêmes lois. Puisque, comme le dit si bien le vieil adage, elle s'arrête là où commence celle des autres. Le droit étant perçu ici comme ce qui permet à la liberté de chacun de s'accorder avec celle des autres.

Il faut donc s'informer pour soi et surtout pour ne pas être victime des abus des autres, qu'ils soient d'autres citoyens ordinaires ou des autorités.

1.2. Les obstacles à l'accès aux informations au Cameroun

Si, comme nous l'avons expliqué plus haut, l'information s'avère être une condition indispensable de l'exercice effectif de la citoyenneté, il est important de préciser ce qui, dans le contexte camerounais, peut faire obstacle à son accès. En effet, pour bien comprendre comment passer de l'information à l'action, il est plus que nécessaire de cerner le contexte dans lequel ce passage à l'acte doit s'inscrire. Ce d'autant plus que le prisme sous lequel nous souhaitons analyser la question est celui de la relation entre le citoyen et les gestionnaires de l'administration publique.

Au Cameroun, le droit à l'information des citoyens fait face à plusieurs obstacles. Au nombre de ces derniers, on peut citer :

- **Les obstacles juridiques.** Ils se manifestent à travers :
 - l'obligation de réserve et le secret professionnel,
 - la discrétion professionnelle,
 - le principe de l'Administration écrite.
- **Les obstacles de fait.** Ces derniers se traduisent par :
 - la communication d'informations en fonction des relations personnelles,
 - la culture du secret et le non-respect des usagers dans l'Administration,
 - l'absence d'une culture de la participation de la part des citoyens,
 - la langue et d'autres freins à l'accès à l'information.

Ces obstacles se greffent à une culture générale de l'administration publique camerounaise dans laquelle on n'estime pas être

au service des usagers. La culture du compte rendu, de la transparence et de la reddition des comptes n'y étant pas les pratiques les mieux partagées.

1.3. Les différents types d'informations utiles au plein exercice de la citoyenneté

Dans une société camerounaise en proie à de nombreuses crises, où les services de base ne sont pas satisfaisants, les deniers publics souvent gaspillés quand ils ne sont pas détournés, la performance publique faible, il est plus que nécessaire de développer au sein des populations de véritables réseaux et capacités de veille, de suivi et de contrôle de l'action publique.

Dans une société où, peu importe le domaine dans lequel on se plonge, l'on observe une crise de la régulation – entendue ici comme activité de l'Etat qui consiste à élaborer ou fixer des normes en amont, surveiller et sanctionner le non-respect de ces dernières en aval –, il est plus que nécessaire d'avoir des « Citoyens Debout », c'est-à-dire informés et actifs pour prévenir, dénoncer et veiller à la correction des dérives.

Parmi les domaines où cette incursion citoyenne serait aujourd'hui plus que nécessaire, on pourrait citer :

- les lois, règlements et procédures touchant aussi bien au fonctionnement des institutions que certains secteurs d'activité,
- les politiques publiques en matière économique, sociale et environnementale,
- les grands contrats publics,
- l'usage des deniers publics,

- les droits et procédures permettant aux citoyens de se défendre contre d'éventuels abus venant de la puissance publique ou des gestionnaires des affaires publiques,
- les pratiques et comportements des agents des acteurs de l'administration publique.
- etc.

Il est aussi important de relever quelques informations spécifiques qui, dans un contexte comme celui du Cameroun, s'avèrent plus que nécessaires pour déclencher des actions. Ainsi, au Cameroun, chaque citoyen devrait par exemple connaître :

- ce qu'il est sensé payer pour n'importe quelle prestation dans n'importe quel service public,
- ce qu'il est sensé payer comme impôt, auprès de qui et dans quels délais,
- les prestations qu'il est en droit d'exiger à l'égard de n'importe quelle institution publique dont il participe au financement directement ou indirectement,
- ce qu'une autorité peut faire et ce qu'elle ne peut pas faire,
- à qui s'adresser en cas de contentieux avec un autre citoyen ou avec les gestionnaires des affaires publiques,
- ce que son maire, son ministre ou tout gestionnaire des affaires publiques est censé avoir comme salaire,
- ces droits en cas d'interpellation par les forces de l'ordre,
- etc.

Ne dit-on pas que la connaissance c'est le pouvoir ? Sans cette connaissance des droits et devoirs, des leviers d'actions, des pro-

cédures et des acteurs à toucher en fonction de chaque situation, comment l'action citoyenne peut-elle être éclairée et efficace ?

2. Comment passer de l'information à l'action dans le contexte camerounais

2.1. Les enjeux d'un passage de l'information à l'action

Parler de la question des enjeux du passage de l'information à l'action revient à dire pourquoi ceci est important et quels peuvent en être les résultats.

En effet, dans la vie en général tout comme dans le domaine de la citoyenneté, il ne suffit pas de savoir pour changer la donne. Savoir, c'est-à-dire avoir l'information vraie et pertinente, constitue le premier pas. Le second et ultime pas est l'action qui est, dans une optique de transformation de sa condition personnelle ou de transformation de la société, le meilleur usage possible de l'information.

En effet, à quoi sert-il de connaître ce qu'on doit payer comme impôt si on continue à se laisser abuser par les percepteurs d'impôts ? A quoi sert-il de savoir qu'une injustice est en cours si on n'agit pas pour y mettre un terme ?

Um Nyobe disait ceci : « il ne sert à rien de dénoncer l'injustice et l'arbitraire d'un système si l'action n'est pas organisée pour y mettre un terme. » Avant lui, Karl Marx relevait déjà que les philosophes ont jusqu'ici interprété le monde de diverses manières alors que ce qui importait était de le transformer.

Dans une perspective de l'éclosion d'une citoyenneté éclairée et active, véritable contre-pouvoir, il est important que l'accès à

l'information soit compris comme le premier pas d'un processus d'action pour défendre ses droits et faire face à l'injustice ou aux abus pouvant venir de ceux qui incarnent la puissance publique.

La quête de l'information par les citoyens doit être comme une œuvre jamais achevée et dont la finalité est une action. L'action étant le moyen par lequel l'on fait bouger les lignes, interpelle, dénonce, réclame, préserve ou obtient le respect de droits, l'élargissement de droits, l'acquisition de biens ou services, toutes choses qui participent à améliorer la qualité de la vie.

Ainsi l'action citoyenne, encore appelée participation citoyenne constitue le carburant des sociétés démocratiques. C'est avec raison que Martin Luther King disait qu'« aucune nation ne naît grande mais toute grande nation est l'œuvre de ses citoyens ». Ce faisant, il réaffirmait une vérité très souvent oubliée ou négligée : lorsque les citoyens se lèvent, les choses changent ! Ces changements peuvent porter sur la qualité des politiques publiques, sur le rapport des dirigeants aux dirigés, sur la qualité de la vie.

Grace à l'action citoyenne, qu'elle soit individuelle ou collective, les décisions politiques qui affectent la vie de la communauté peuvent être meilleures car elles seront plus transparentes, plus soucieuses des intérêts des populations, plus soucieuses d'efficacité, etc. Grace à l'action citoyenne, les dérives peuvent être mises à jour, des scandales révélés, des comportements inappropriés prendre fin.

Grace à l'action citoyenne, les besoins et les exigences de franges de la population mal ou insuffisamment prises en compte peuvent connaître des réponses de la part des pouvoirs publics.

2.2. Les obstacles et freins à l'action citoyenne

Si l'information, la bonne information, est la condition indispensable à une citoyenneté effective, elle reste insuffisante pour rendre actifs ceux et celles qui jouissent juridiquement du statut de citoyens. Et pour cause, plusieurs obstacles et freins nécessitent d'être levés.

2.2.1. Les obstacles du côté des citoyens

- **La peur**

Le premier des obstacles du passage à l'action chez les citoyens est la peur. Peur nourrie par une certaine culture ou plutôt, une absence de culture de revendication, de protestation, de dénonciation. Cette culture est sans doute héritée de la période coloniale, renforcée pendant les années de parti unique caractérisées par la répression des nationalistes et poursuivie aujourd'hui par une gouvernance autoritaire à bien des égards.

Cette peur, très souvent irrationnelle et disproportionnée, est alimentée par une représentation de l'Etat perçue comme le plus froid des monstres froids. Elle est logée dans l'inconscient collectif de la plupart des Camerounais qui, à l'occasion, se souviennent plus ou moins clairement de certains épisodes tragiques ayant ponctué leurs vies ou celles de leurs parents. Allusion faite aux massacres, aux répressions violentes de manifestations populaires, aux disparitions et aux tortures dont est riche un certain discours populaire lorsqu'il convient de parler des premières décennies après la proclamation de l'indépendance.

Cette peur est générale à toutes les couches de la société, les nantis comme les démunis, les instruits comme les moins instruits.

De temps en temps, une frange de la population, ne pouvant plus supporter certaines situations, exprime son ras-le-bol. Mais cette expression reste très souvent marginale et n'est pas systématique. Ce qui retarde ou limite le développement d'une citoyenneté active dont l'une des modalités principales d'expression reste la revendication.

- **La solitude**

Le second obstacle, sans doute étroitement lié au précédent, est la solitude de celui qui prend sur lui d'agir. Cette solitude, dans bien des cas, donne un caractère suicidaire à toute initiative individuelle allant dans le sens de dénoncer des injustices ou d'obtenir gain de cause dans son combat face à la puissance publique. Cette solitude est souvent une des raisons de l'échec de bien des initiatives citoyennes.

Certes, dans l'absolu, le bien-fondé d'une confrontation citoyenne ne repose pas sur le nombre des citoyens qui la porte, mais sur sa pertinence au regard du contrat juridique ou social qui lie les dirigeants aux dirigés. Il n'en demeure pas moins que dans une logique de rapport de force, plus des citoyens sont nombreux à soutenir une cause, plus cette dernière est légitime et a des chances d'aboutir à une inflexion de la politique menée par les puissances publiques.

- **Les moyens**

Le troisième obstacle est celui des moyens. Très souvent, pour être en mesure de mener à bien des initiatives citoyennes jusqu'au bout, il faut des ressources techniques, matérielles et financières. Dans une société camerounaise caractérisée par une grande précarité, ce facteur, de bien des manières, limite le nombre d'ini-

tiatives citoyennes. Ce qui est le plus souvent observé, ce sont des initiatives menées par des organisations de la société civile dans les financements proviennent de fondations ou d'organisations internationales. Les associations et organisations citoyennes n'ayant très souvent pas les ressources nécessaires pour conduire de manière autonome des actions d'envergure dans la durée.

2.2.2. Les obstacles générés par une culture de mystification du pouvoir

Le déficit de citoyenneté active peut également s'expliquer par le fait que les détenteurs du pouvoir politique au Cameroun n'ont jamais voulu mettre en place les conditions d'un développement effectif d'une véritable culture citoyenne. Cette absence de volonté tient de plusieurs éléments.

• L'antinomie fondamentale entre l'Etat post ou néocolonial et les principes de la souveraineté populaire

Historiquement, il est de plus en plus établi que ceux qui dirigent l'Etat depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance appartiennent au courant collaborationniste. Collaboration avec les ex - puissances coloniales contre les nationalistes et indépendantistes plus radicaux qui, semblaient avoir un projet radicalement différent sur les questions de souveraineté internationale et de souveraineté populaire.

Ainsi, au fondement de l'Etat Camerounais post-colonial, il y a donc un pacte qui limite voire fait de l'indépendance telle que proclamée le 1^{er} janvier 1960, une indépendance factice. Et pour cause, les éléments de la souveraineté internationale et ceux de la souveraineté populaire ont été viciés dès le départ. L'idée étant de les amoindrir autant que possible et d'en retarder l'effectivité

le plus longtemps possible. La faiblesse de la citoyenneté active aujourd'hui serait le résultat éclatant de la poursuite de ce projet de collaboration et du maintien à la tête de l'Etat des tenants de cette thèse.

- **La sacralité du pouvoir et le culte la personnalité comme anesthésiant majeurs de la citoyenneté active**

L'un des freins structurels à la citoyenneté active au Cameroun est le rapport des dirigeants aux dirigés. Ce rapport ne peut pas, comme dans le contexte de démocratie libérale occidentale, se réduire à un simple contrat entre mandataires et mandatés, entre pourvoyeurs de pouvoir (Le Peuple) et représentants du peuple. Et pour cause, l'observation permet de relever que ce contrat social est biaisé par plusieurs dynamiques.

La première est la sacralisation du pouvoir qui amène les populations à ne pas considérer les autorités en général comme leurs représentants mais comme des quasi monarques. Des représentants peuvent être sanctionnés voire demis de leurs pouvoirs s'ils venaient à ne plus respecter les termes du contrat passé avec le peuple. Tandis que des monarques ne le peuvent pas. Notre rapport n'est pas de nature contractualiste avec ces derniers. Il s'agit plus de sujétion que d'autre chose.

Cette sacralisation est d'autant plus forte qu'elle prolonge dans l'espace institutionnel moderne africain, par ailleurs importé, des usages et représentations du pouvoir très ancrées dans nos sociétés traditionnelles africaines. Elle participe donc de cette crainte et de cette retenue « naturelle » de l'immense majorité des populations à l'égard de tous ceux et celles qui, à l'échelle locale, régionale et nationale, exercent de par leurs fonctions, une forme de pouvoir.

Sacralisation du pouvoir à laquelle s'ajoute un culte de la personnalité du Chef de l'Etat qui serait l'Alpha et l'Omega de tout ce qui se fait dans la société. Ce dernier est présenté comme une personne dotée de pouvoirs, de capacités, de moyens de contraintes et d'une invulnérabilité exclusifs et supérieurs aux autres acteurs de la Nation. Culte de la personnalité entretenu non seulement par les organes médiatiques de l'Etat que par le parti au pouvoir et d'autres organisations sociales telles que certaines chapelles religieuses ayant pignon sur rue.

Cette sacralisation du pouvoir et ce culte de la personnalité ont pour conséquences directes d'entretenir une mentalité caractérisée par les traits suivants :

- **La conscience théologique** qui amène une grande majorité des populations à assimiler le détenteur du pouvoir à un quasi-Dieu ou à un élu de Dieu dont la longévité au pouvoir s'explique par une légitimité divine et non humaine.

- **La conscience métaphysique** qui amène les populations à croire aux pouvoirs surnaturels du détenteur du pouvoir. Pouvoirs surnaturels indéboullonnables et auxquels on ne s'attaque qu'à ses risques et périls.

- **La conscience résignée** alimentée par un discours d'intellectuels organiques du pouvoir selon lesquels, il n'y a pas de meilleurs choix que le détenteur actuel du pouvoir. Cette même conscience résignée amène la plupart des citoyens à conclure systématiquement toute série de dénonciations des faits ou pratiques condamnables des responsables publics par l'expression « on va faire comment ? ».

2.2.3. Les obstacles générés par les pouvoirs institutionnels

Presque toujours, lorsque des initiatives citoyennes sont menées en vue de dénoncer des mauvaises pratiques ou de résoudre un problème clé, la réaction des autorités oscille entre l'intimidation, la corruption et la répression.

- **L'intimidation**

En effet, très souvent, la première réaction des puissances publiques, face à des revendications citoyennes, consiste à intimider, mettre en garde voire menacer de sanctions. C'est sans doute un réflexe autoritaire dont le fondement remonte très loin dans l'histoire politique et institutionnelle du Cameroun. Cette intimidation a pour fin de dissuader les uns et les autres de leur projet d'une part, de les amener à se contenter de ce qu'on pourra bien leur donner d'autre part. Elle est presque toujours la première étape d'une démarche classique qui consiste à faire échec à toute contestation citoyenne.

- **La corruption**

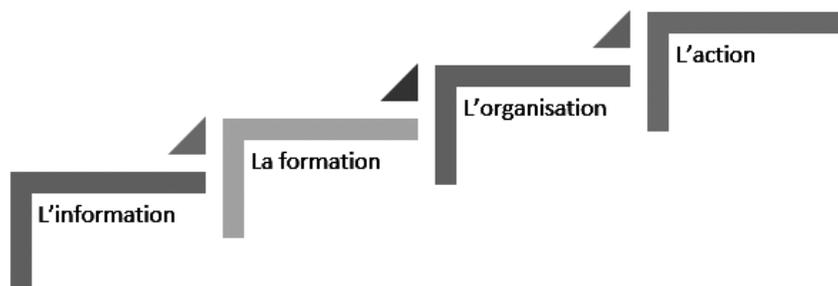
Après les manœuvres d'intimidation, la seconde tactique très souvent employée par les puissances publiques réside dans la tentative de corruption. L'idée ici étant d'amener au renoncement des exigences d'intérêt général en contrepartie d'une amélioration de la situation personnelle des leaders. Cette corruption s'est souvent avérée efficace dans la mesure où elle a abouti à casser bien des initiatives. A ce jour, elle est une des raisons explicatives de la défiance à l'égard des initiatives citoyennes et de la crise de la mobilisation observée à l'occasion de certaines situations graves.

- **La répression**

Lorsque l'intimidation et la corruption des porteurs d'initiatives citoyennes n'aboutissent pas, très souvent, les puissances publiques recourent à la répression. Cette répression revêt plusieurs formes. Elle peut passer par des affectations disciplinaires, des suspensions provisoires jusqu'aux actes de violences pouvant aboutir à des emprisonnements et même la mort. C'est un puissant voire le plus puissant moyen de dissuader toute initiative citoyenne qui vise à dénoncer de mauvaises pratiques et obtenir des réformes.

3. De l'information à l'action : quelques modalités opérationnelles en 04 étapes clés

Que ce soit au niveau individuel et / ou collectif, le passage à l'action une fois l'information acquise sont les suivantes :



Etape 1 : Acquérir et diffuser l'information

Au Cameroun comme dans les autres pays du monde, le premier pallier de passage à l'action est celui de l'acquisition de l'information. Dans un contexte peu favorable à la diffusion de l'information utile et nécessaire à l'exercice d'une citoyenneté effective, voici quelques pistes clés pour pouvoir obtenir des informations clés.

Au niveau individuel comme collectif, il est possible de :

- collecter auprès des spécialistes les lois et règlements relatifs aux domaines clés dans lesquels on exerce les activités,
- consulter systématiquement la presse et les magazines spécialisés,
- écouter les médias,
- aller auprès des ONG ou autres centres de recherches spécialisés sur les questions clés,
- etc.

Cette acquisition est le préalable à tout usage de l'information. Cet usage peut se faire selon plusieurs modalités. Ces modalités sont vraies aussi bien pour les actions citoyennes individuelles que collectives.

• **Les conférences publiques sur des sujets d'intérêt général**

Il peut s'agir de mettre à la disposition du grand public des informations relevant des sujets d'intérêt général qui pourraient influencer considérablement l'opinion publique. Ces informations peuvent être relatives au budget, aux grands projets, à la façon dont les pouvoirs publics entendent mener un certain nombre de réformes. Il peut aussi être question de dispositions de la loi ou de contrats entre la puissance publique et des opérateurs privés ayant un impact considérable sur la vie des citoyens.

Ces conférences permettent d'édifier le public et ce faisant, d'élever le niveau de conscience des populations pour les préparer à l'action pour défendre leurs intérêts.

• **Le lancement d'alerte**

Cette action consiste à mettre à la disposition du public des informations très sensibles qui révèlent des pratiques peu orthodoxes ou des données sensibles que les acteurs de la puissance publique souhaiteraient cacher au public. Ce type d'informations peut obliger certains organes ou institutions à s'auto-saisir de certains dossiers pour conduire des enquêtes approfondies susceptibles. On pense ici à des institutions comme le Contrôle Supérieur de l'Etat, la Commission Nationale Anti-Corruption ou la Commission Nationale des Libertés et des Droits de l'Homme dont des informations mises sur la place publique peuvent déclencher des actions.

Etape 2 : Se former et former une masse critique de citoyens

Une seconde utilisation de l'information est la formation individuelle et collective des citoyens sur les informations clés à maîtriser et les leviers d'action à leur portée. Comme indiqués plus haut, si l'on prend l'exemple des commerçants, ils doivent pouvoir se former sur des sujets tels que :

- les impôts et taxes qu'ils/elles sont sensés payer,
- les différentes prestations auxquelles ils/elles ont droit en contrepartie du paiement des impôts et taxes,
- les institutions et les responsables publics clés en charge de leur secteur,
- les prérogatives et obligations des responsables publics clés en charge de leur secteur,
- ce qu'une autorité peut faire et ce qu'elle ne peut pas faire,

- à qui s'adresser en cas de contentieux avec un autre citoyen ou avec les gestionnaires des affaires publiques,
- les différentes procédures et leviers d'action à leur disposition pour revendiquer leurs droits ou faire respecter leurs intérêts.

Ce qui est vrai pour les commerçants l'est pour tous les autres groupes plus ou moins organisés vivant au sein de la société camerounaise.

Ce travail peut se faire à l'initiative des associations citoyennes ou des associations corporatistes. Elle peut et doit se faire de manière permanente car c'est dans ces activités d'informations et de formation que se murît la conscience, la confiance et le courage nécessaires à l'action.

Etape 3 : Mettre en place l'organisation

Au Cameroun comme ailleurs dans le monde, on ne peut pas se contenter, si on veut réussir à faire respecter ses droits en tant que citoyens, de simplement les connaître. Il faut certes les connaître, mais il faut aussi connaître les moyens de les faire respecter et les recours en cas de violations de ces derniers.

Mais au-delà, il est crucial de mettre en place l'organisation qui permette de pouvoir mobiliser les alliés et résister aux pressions venant de ceux qui n'ont pas intérêt au respect de nos droits ou intérêts.

L'organisation au niveau individuel peut consister à :

- prévoir, c'est-à-dire estimer et mobiliser les ressources minimales pour mener son action, qu'elle soit un plaidoyer ou une dénonciation,

- trouver et mobiliser ses alliés pour s'assurer un maximum de soutien,
- définir la stratégie, c'est-à-dire les étapes, les actions clés et la durée dans le temps de toutes ces actions,
- envisager des alternatives au plan principal en ayant un plan B et un plan C au cas où le plan A ne marcherait pas.

Au-delà de l'action individuelle, il y a l'action collective. Cette dernière peut prendre le visage d'une action menée par des citoyens adhérant à une cause commune ou celui d'une plateforme d'organisations. L'organisation au niveau collectif peut, en plus des éléments présentés dans le cas de l'action individuelle, se faire autour des pistes suivantes :

- définir et s'accorder sur des objectifs communs à atteindre à travers l'action de dénonciation ou de plaidoyer,
- bien répartir les rôles entre les différents membres du collectif,
- s'accorder sur les modalités de travail et les règles à suivre au sein du collectif.

Sans cette organisation, au niveau individuel comme collectif, les chances d'utiliser l'information pour faire respecter des droits ou mettre fin à des pratiques douteuses sont moindres.

Etape 4 : Le passage à l'action

L'information (collecte, traitement et assimilation), la formation et l'organisation étant faites, il faut agir. Le but de ces trois premières étapes est de préparer une action qui soit la plus efficace possible. Parmi les actions citoyennes possibles, on peut relever les éléments suivants :

- **Rédiger et publier une lettre ouverte**

Son but est d'informer le public en même temps qu'elle interpelle l'autorité sur une question précise. Le but étant d'attirer l'attention, de susciter une prise de conscience et d'amener à des mesures correctives de la part des pouvoirs publics. Elle peut aussi être un prélude à un passage à l'acte plus direct.

- **Saisir l'autorité administrative supérieure**

Il s'agit de saisir par voie écrite une autorité administrative ou politique supérieure pour l'interpeller et la faire agir relativement à des pratiques répréhensibles effectuées par des autorités subalternes. C'est aussi par ce type d'action que des agences de régulations peuvent être informées sur des situations qui requièrent leur intervention. Dans ce cas comme dans celui de la lettre ouverte, la dénonciation peut et doit s'accompagner de propositions de résolutions du problème posé.

- **Rédiger des pétitions et/ou saisir les tribunaux**

Cette modalité a l'avantage de montrer le niveau d'adhésion d'une masse critique de personnes derrière une cause. Plus les gens sont nombreux à la signifier, plus forte est la légitimité et l'urgence de son objet. Plus grandes seront les chances que cette demande soit traitée par les autorités publiques.

En cas de violations flagrantes des droits, lois ou procédures par les pouvoirs publics, les citoyens peuvent et doivent également saisir les tribunaux en portant plainte. De tels actes font vivre l'Etat de droit et participent à rappeler la nécessité du respect par tous des lois.

- **L'action de protestation non-violente**

Dans bien des cas, sur la base de faits avérés et de l'épuisement des voies de recours administratifs ou judiciaires, les citoyens peuvent et doivent recourir à des actions non-violentes. Il peut s'agir de sit-in, de manifestations publiques, de grève, d'occupation d'un site, etc. L'essentiel ici étant de se faire entendre de manière non-violente mais déterminée, en mettant une pression suffisante sur les décideurs tels qu'ils n'aient pas d'autre choix que d'agir dans le sens de résoudre le problème posé.

- **L'écriture de livre**

Le passage à l'action peut aussi prendre la forme d'une rédaction d'un livre en vue de documenter une question, d'édifier sur ses tenants et ses aboutissants, de fournir des éléments qui permettent l'aide à la décision.

- **L'engagement politique :**

Enfin, le passage de l'information à l'action peut se faire par l'engagement politique. Ce dernier peut se faire :

a. En tant qu'électeur : Ici, le citoyen décide de donner sa voix au parti qui semble présenter le projet le plus approprié pour résoudre les problèmes de la société.

b. En tant que militant : Dans ce cas, le citoyen s'engage dans un groupe partisan pour influencer, à travers son organisation politique, l'opinion et les politiques publiques.

c. En tant que candidat : Le citoyen ici décide d'appartenir aux groupes de personnes qui pourraient soit représenter les autres citoyens, soit exercer des responsabilités publiques pour améliorer les conditions de vie des citoyens.

Une fois que l'on est élu, on devient à son tour celui/celle sur qui le pouvoir et le devoir de vigilance des autres citoyens s'exercera.

Conclusion

Au terme de cette analyse, étant donné la nature « républicaine » de l'Etat du Cameroun, il apparaît que le statut de citoyen s'acquiert de manière quasi automatique avec la nationalité. Mais son effectivité reste conditionnée par une connaissance claire des droits et devoirs, des institutions, des rapports sensés régir les relations entre les dirigeants et les dirigés. Son effectivité est conditionnée par certaines pesanteurs historiques, politiques, sociales et culturelles. Elle est même limitée par des réflexes autoritaires des pouvoirs publics qui font qu'à ce jour, il ne suffit pas d'avoir connaissance de son statut pour que ce dernier soit respecté. Il faut encore, sur bien des domaines, se donner la peine de s'informer de manière régulière et pertinente. Il faut encore une fois l'information acquise, savoir passer à l'action. Ce passage à l'action peut être individuel et/ou collectif. Il peut emprunter diverses modalités. Il doit être cependant conscient de la dimension potentiellement conflictogène de l'exercice effectif de sa citoyenneté. C'est à ce titre que chaque citoyen ne saurait limiter les modalités de passage à l'action à quelques options procédurales classiques et envisager clairement certaines approches plus directes. Car au final, on pourrait facilement et avec raison dire que l'injustice et l'incurie des gouvernants sont rendues possibles du fait de l'inaction des citoyens. Il ne faut pas l'oublier, la qualité du pouvoir dépend de la qualité des contre-pouvoirs ; la qualité des gouvernants dépend également de la qualité des gouvernés. L'effectivité de la République sera le reflet de l'effectivité de la citoyenneté. Lorsque les citoyens agissent, la gouvernance change.

0. Introduction

Le contrôle citoyen de l'action gouvernementale recouvre l'ensemble des initiatives de droit prises par un groupe de citoyens engagés ou par des organisations de la société civile à l'endroit des acteurs ou groupes d'acteurs détenant un pouvoir ou une responsabilité, ainsi que des prestataires des services publics pour les amener à rendre compte de leur gestion. Il renvoie ainsi à l'expression anglaise « *domestical accountability* » qui correspond en français à « **reddition des comptes** » ou « **redevabilité** ». Il signifie « aptitude à » ou « possibilité de » rendre quelqu'un ou une entité responsable ou comptable de ses actes et de ses actions. Le Sénégalais Bara Guèye affirme que « *le Contrôle Citoyen de l'Action Publique renvoie au pouvoir et à la capacité qui sont donnés aux citoyens de demander aux agents des services publics (y compris les élus locaux) et aux fournisseurs de services de rendre des comptes, ce qui implique qu'ils doivent répondre de leurs politiques, de leurs actions, de leurs comportements et de l'utilisation des fonds. Il nécessite un Engagement des citoyens à appuyer l'action de l'état et*

1. Ministre du cabinet fantôme du Social Democratic Front (SDF) chargé de l'éducation et formation.

des collectivités par un contrôle constructif. Contrôle citoyen ne signifie pas usurpation ou remise en cause de prérogatives mais renforcement de l'action des agents publics/élus. Il est bénéfique pour le citoyen et le service ou agent public: meilleur ciblage des besoins et meilleure performance du service public ; est facilité par un engagement volontaire des agents du service public et/ou des élus locaux».²

Dans la littérature de la Banque Mondiale sur la gouvernance, on assimile le terme **reddition des comptes** à celui de **la responsabilisation sociale** qui est une démarche orientée vers le renforcement des responsabilités fondées sur l'engagement civique. C'est un schéma dans lequel les citoyens de base et/ou les organisations de la société civile s'engagent directement ou indirectement à faire respecter l'obligation de rendre des comptes (BM, 2004). Le contrôle citoyen traduit donc une évolution de la notion de citoyen et de citoyenneté.

1. Contrôle citoyen et évolution de la notion de citoyen et de citoyenneté

Le contrôle de l'action publique démontre ainsi que la notion de citoyenneté, statut simplement octroyé à tous ceux qui sont reconnus membres d'une communauté politique, statut définissant le cadre d'une égalité formelle pour les individus qui en sont dotés, leur conférant un ensemble de droits et d'obligations dans leurs relations avec le pouvoir politique de la communauté en question a évolué et a subi une évolution notable. Les citoyens ne veulent plus subir. Ils veulent désormais avoir leur mot à dire sur la marche des affaires de la nation et les décisions qui marquent

2. Bara Guèye: cite par Mohamed Fouad Barrada, Société Civile et Contrôle de l'Action Publique, in La Tribune N° 371 du 24 octobre 2007

leur quotidien. Le contrôle citoyen de l'action gouvernementale vise donc à long terme **l'empowerment**, terme sans équivalent en langue française qui renvoie à un type d'approche des politiques publiques très présent dans les pays anglo-saxons et qui désigne un ensemble de transformations majeures visant à renverser les rapports classiques de domination entre l'État et la société civile par le biais de transferts de ressources politiques et de capacités d'organisation. S'appliquant principalement aux politiques de lutte contre l'exclusion et s'inscrivant dans le cadre d'un rapport de force à inverser, *l'empowerment* s'adresse plus particulièrement aux groupes sociaux qui ont en partage une communauté d'intérêt face à un problème social donné, et cherche à leur procurer les moyens politiques d'obtenir de l'État ou des collectivités locales une amélioration sensible de leurs conditions. On est donc passé d'une citoyenneté octroyée ou passive à une citoyenneté active. Mais quels sont les véritables enjeux du contrôle citoyen? Quels en sont les avantages, les fondements juridiques? Comment se manifeste-t-il? Quels en sont les obstacles? Quel en est l'impact réel sur le terrain et sur les décisions prises? Comment renforcer l'efficacité du contrôle citoyen?

2. Les enjeux du contrôle citoyen

Le contrôle citoyen de l'action publique se présente comme une des réponses aux limites de la démocratie représentative et à la question sociétale majeure de la mise en œuvre de l'idéal d'une démocratie participative et du principe d'égalité des citoyens. Les changements dus à l'ouverture démocratique, à l'accès accru à l'éducation et à l'information grâce aux réseaux sociaux ont transformé les mentalités, la vie sociale, la gestion publique et la signification donnée à l'expertise politico-administrative. Les sources

d'informations sont variées et diversifiées et les populations ne se font plus les mêmes représentations de la participation sociale et de la décision politique. Cette ouverture sociale et politique a conduit à une certaine usure et érosion de l'autorité, à une moindre obéissance institutionnelle et à l'idée que tout n'est plus à attendre des gouvernants. Le développement de la faculté de juger a débouché sur un plus grand libre arbitre. Les individus ne se contentent plus de prendre le monde tel qu'il est ou tel que les « élites » le racontent ; ils veulent juger par eux-mêmes et se faire « leur idée ». Les visions du monde se concurrencent et les idéologies sont de plus en plus diversifiées. Les citoyens sont beaucoup plus enclins à la contestation, à la confrontation et aux jugements critiques et aspirent à une évolution des sources de légitimité des institutions.

Ils acceptent de moins en moins de se contenter de voter ou de donner leur blanc-seing à ceux qui les représentent. Progressivement, ils ont compris qu'ils doivent prendre leur destin en main et devenir acteur de leur propre réussite. Ils veulent de plus en plus voir leurs opinions et leurs intérêts plus concrètement et plus continûment pris en compte. Ils développent donc des stratégies et des formes d'implications pour influencer sur les décisions des affaires publiques. Ils veulent que les projets de société des hommes politiques soient désormais des engagements fermes et non, comme on aime à le dire, de fallacieuses promesses qui n'engagent que ceux qui y croient. Pour y parvenir, il faut qu'ils s'impliquent véritablement dans la gestion de leur destin en contrôlant les activités de l'Etat.

Il faut donc reconnaître que le contrôle citoyen de l'action publique procède d'une reconquête d'une parcelle d'un pouvoir

qui semble avoir été abandonné depuis trop longtemps aux seuls professionnels de la politique qui en jouissaient à leur guise. Il doit se comprendre d'abord et avant tout comme l'exercice d'un contre-pouvoir. Pour Arnstein (1969)³ qui fait figure de pionnière dans le domaine, il s'agit d'un exercice qui appelle un octroi de pouvoirs à des personnes – en l'occurrence des citoyens - qui en sont généralement éloignées : *« C'est la redistribution du pouvoir qui permet aux citoyens, présentement exclus des processus politiques et économiques, d'être délibérément inclus dans le futur. C'est la stratégie par laquelle les citoyens exclus se joignent à la manière dont l'information est partagée, comment les buts et les politiques sont établis, quelles sont les ressources qui leur seront allouées, quels sont les programmes qui seront offerts et comment les bénéfices de ceux-ci seront répartis. »*

Le contrôle citoyen de l'action publique doit alors être avant tout considéré comme faisant partie de ces luttes populaires que les hommes mènent depuis la nuit des temps pour la quête de leurs droits. Mais quels sont les avantages du contrôle de l'action gouvernementale ?

3. Les avantages du contrôle de l'action gouvernementale

Le contrôle citoyen comporte de réels avantages tant pour les populations que pour l'Etat. Par exemple, il permet l'entrée dans le jeu politique de nouveaux acteurs dont la compétence civique se trouve augmentée ; il permet d'améliorer les acteurs directement impliqués, assure une plus grande mobilisation des publics cibles des politiques, contribue à enrichir le contenu des

3. Arnstein, S. R. (1969): A ladder of citizen participation. Journal of American Institute of Planners.

programmes publics, accroît la légitimité des actions engagées, aide à répondre à de nouveaux enjeux, facilite la prise en charge d'enjeux inédits et le déminage des questions complexes. La participation citoyenne améliore la réceptivité à l'expression et à la satisfaction des besoins politiques, économiques et sociaux des gens. Elle donne l'opportunité aux individus d'apprendre les uns des autres et aide la société à former ses valeurs et ses priorités.

L'Etat peut donc tirer de l'implication des citoyens d'importants bénéfices à travers ces trois objectifs : 1) un objectif purement managérial permettant de rendre l'action publique plus efficace en termes de diffusion d'information, de rapidité d'exécution ou de pertinence des solutions retenues. 2) un objectif social pouvant renforcer le lien social, développer les compétences, tirer profit des individus concernés ; 3) un objectif politique à même de favoriser la démocratisation des décisions publiques, voire leur application. Mais quel est le fondement juridique du contrôle de l'action gouvernementale ?

4. Fondements juridiques du contrôle l'action gouvernementale

Le contrôle citoyen de l'action gouvernementale au Cameroun tire sa source des conventions internationales dûment ratifiées et des lois nationales.

4.1. Conventions internationales

On peut citer les articles 14 et 15 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen qui disposent que « tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, d'en suivre l'emploi (art.14) et que « la société a le droit de demander

compte à tout agent public de son administration (art. 15) ». On peut y ajouter l'article 21 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que l'article 25 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques.

4.2. Lois nationales

La constitution du 18 Janvier 1996 consacre la décentralisation en faisant de la République du Cameroun un Etat unitaire décentralisé. En affirmant en son Article 5 que *"les collectivités territoriales peuvent, dans le cadre des missions [définies à l'article 4 (1) ci-dessus], exécuter des projets en partenariat entre elles, avec l'Etat, les établissements publics, les entreprises du secteur public et parapublic, les organisations non gouvernementales, des partenaires de la société civile ou des partenaires extérieurs dans les conditions et modalités fixées par leurs règles spécifiques"*, la loi portant orientation de la décentralisation invite sur le terrain de l'action publique d'autres acteurs non étatiques, individuels et collectifs à participer, voire à s'inviter dans la gestion gouvernementale.

Dans cet ordre d'idées, plusieurs secteurs de la vie nationale sont régis par des lois qui consacrent et favorisent le suivi citoyen de l'action gouvernementale. La Santé et l'Education sont des exemples concrets de partenariats société civile – services de l'Etat qui ont amélioré l'efficacité des services rendus.

Et que s'est-il passé?

Dans le même sillage ou ordre d'idées, un observatoire de Lutte contre la Corruption avait été créé par Arrêté n°001/PM du 4 Janvier 2000 aboutissant à la mise en place des cellules ministérielles de lutte contre la corruption.

Le Gouvernement a institutionnalisé un dispositif de suivi participatif du Budget d'Investissement Public (BIP) aux niveaux départemental, régional, national et plus récemment au niveau communal régi par le Décret du Premier Ministre N° 2013/7987/PM du 13 septembre 2013 portant Création, organisation et fonctionnement des comités de suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public.

Dans le domaine de l'éducation, la loi N° 2004/017 du 22/07/2004 prévoit la « municipalisation de la gestion des écoles ». Cette loi organise la gestion des écoles, et entend emmener davantage de responsabilité et de redevabilité de la part des responsables d'établissement et des Associations des Parents d'élèves et Enseignants (APEE).

La Vision 2035 et le Document de Stratégie de la Croissance et de l'Emploi (DSCE) renferment des objectifs de renforcement de la participation des citoyens dans la gestion des affaires publiques.

Il a été créé des organes de gestion de la Fonction Publique au sein desquels s'exerce le droit à la participation. Ces organes comprennent en nombre égal des représentants de l'Administration et des représentants élus des fonctionnaires. (Art 86 à 91) Il s'agit :

- du Conseil supérieur de la Fonction Publique (Présidé par le Premier Ministre)
- de la Commission administrative paritaire ;
- du Conseil Permanent de discipline de la Fonction Publique ;
- des conseils de santé.

Mais soit certains de ces organes n'ont jamais vu le jour (Conseil Supérieur de la Fonction Publique, de la Commission

administrative paritaire), soit ils ne se tiennent jamais ou le font en catimini. Pourtant, ces organes auraient été vraiment vitaux pour le contrôle citoyen de la Fonction publique, donc de l'action gouvernementale.

5. Comment se manifeste le contrôle de l'action gouvernementale ?

Le Contrôle citoyen se manifeste par la « participation citoyenne » que l'on définit généralement comme étant l'ensemble des démarches formelles permettant aux citoyens, au-delà des règles habituelles de la vie politique institutionnelle (élections, régime parlementaire, processus décisionnel, etc.), de contribuer aux choix engageant la vie en société et de participer à la réalisation de ces choix *via* la mise en œuvre des politiques publiques. C'est, comme le définit la Banque Mondiale, le processus par lequel les parties prenantes peuvent contrôler et influencer sur l'établissement des priorités, l'élaboration des politiques, l'affectation des ressources et l'accès aux biens et services publics. Cette contribution directe peut se manifester de diverses façons: délibération en amont visant à sélectionner les enjeux publics à inscrire sur l'agenda politique, contribution à la préparation de décisions, participation à l'application des programmes sur le terrain, mesure et interprétation des effets réels des politiques, proposition de stratégies alternatives, etc.

La participation citoyenne revient donc à exercer sa citoyenneté, c'est-à-dire à devenir un citoyen actif, en s'engageant dans la vie politique par le vote, en se présentant à une élection, en adhérant et en militant dans un parti politique, en adhérant à un syndicat dans la vie professionnelle, et dans la vie quotidienne à une association, à un groupe de pression ou un lobby, etc. On peut exercer

sa citoyenneté par différentes formes d'engagement citoyen par exemple en étant un simple bénévole, un sympathisant, un adhérent ou un militant, ou, plus simplement, en se sentant concerné par le monde qui nous entoure et en cherchant à l'améliorer. C'est dans cette perspective que Rosanvallon pense que « *la participation citoyenne est l'exercice de délibérations naturellement préalables à tout choix décisionnel, rendant intelligibles et légitimes les réformes nécessaires à l'évolution de la société.* »⁴

Ce contrôle citoyen de l'action gouvernementale peut se faire par les citoyens eux-mêmes (1) leurs représentants élus(2) ou les organisations de la société civile (3).

5.1. Le contrôle de l'action gouvernementale par les citoyens

Le contrôle citoyen de l'action publique commence naturellement par la commune qui lui est plus proche et qui constitue le cadre institutionnel le plus indiqué pour l'apprentissage et l'exercice de la démocratie à la base. Avec l'avènement de la décentralisation, elle deviendra le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales. Le citoyen peut commencer par ce qu'on appelle le budget participatif.

• Le budget participatif

Le Budget Participatif (BP) est un instrument de choix politique qui permet à la population et au pouvoir politique de se concerter sur le type de recettes, c'est-à-dire d'impôts, et par là, dans la réalité, d'opérer un certain réajustement des richesses. Très présent au Brésil et en Espagne, il a fait émerger une société civile qui occupe désormais des espaces qui lui étaient interdits.

4. Rosanvallon, La Contre-démocratie : La politique à l'âge de la défiance, Seuil, 2006.

- **Le contrôle des activités des dirigeants locaux**

Le citoyen à la base peut contrôler les activités des dirigeants locaux. Mais contrôler, c'est prendre connaissance des réalisations et les comparer aux projets affichés dans les documents publics (Budgets communaux, projets communaux, BIP,...). Ceci permettra de se rendre compte de la bonne réalisation, du ralentissement des projets ou de leur non tenu. Pour comparer, il faut déjà avoir des informations sur les réalisations promises par les gouvernants locaux et nationaux. Il faut s'informer pour connaître le fonctionnement des mairies, mais également leurs charges, les projets qui sont faits ou en train de se faire. Il faut savoir que les séances du conseil municipal sont ouvertes au public, que le Maire exerce ses compétences sous le contrôle du conseil communal et qu'il rend obligatoirement compte de ses actes, à chacune des réunions du conseil municipal, par un rapport écrit sur lequel le conseil municipal peut faire des observations. Il faut aussi savoir que les projets communaux arrêtés par les délibérations sont affichés dans les babillards de la commune et que chaque citoyen a le droit de les consulter et d'en suivre l'exécution.

- **Le Budget d'Investissement Public (BIP)**

C'est un registre de projets arrêtés au Parlement et répartis dans toutes les unités administratives. Ils sont disponibles dans les kiosques et même dans les communes. Les citoyens ont le droit de les consulter afin de vérifier ce qui a été prévu pour leur commune et d'en suivre l'exécution.

- **Le jury citoyen**

Il s'agit d'une assemblée temporaire désignée par tirage au sort ou autre méthode consensuelle pour orienter certaines décisions

politiques. Le but du jury citoyen est de renforcer la participation citoyenne dans les processus politiques et/ou d'éclairer la prise de décision dans des situations complexes en consultant un échantillon de la population.

- **Les panels citoyens**

Ce sont des citoyens qui se regroupent pour organiser des réunions de quartier, des sondages délibératifs, conférences de quartiers, fora thématiques pour examiner les problèmes cruciaux qui les concernent.

5.2. Le contrôle de l'action publique par les représentants élus

Nous n'allons pas beaucoup y insister parce que le contrôle de l'action publique par les élus participe beaucoup plus du **contrôle institutionnel** que citoyen, mais il faut tout de même rappeler que le **contrôle parlementaire** (ou contrôle du gouvernement) est l'ensemble des procédures et moyens dont disposent les parlementaires pour **analyser, surveiller, discuter et vérifier l'activité du gouvernement**. Agissant au nom et dans l'intérêt du peuple, le Parlement peut ainsi s'assurer que la politique et l'action du gouvernement sont efficaces et adaptées aux attentes des citoyens. Avec le pouvoir législatif, le contrôle parlementaire est l'une des deux fonctions essentielles du Parlement. Il a aussi pour objectif de prévenir ou de contenir tout excès de la part du pouvoir exécutif. Il permet de garantir la démocratie et l'**équilibre** des pouvoirs. Le contrôle du gouvernement peut être représenté selon trois aspects : le droit à l'information, le travail d'investigation et la possibilité de mettre en jeu la responsabilité du gouvernement (sanction). Quelques outils ou procédures du contrôle parlementaire:

- questions écrites ou orales aux ministres,

- interpellations d'un ministre ou de l'ensemble du gouvernement pour justifier une certaine politique,
- auditions en séance plénière ou en commission,
- commissions d'enquête sur une question spécifique d'importance publique,
- médiateurs pour conduire des enquêtes relatives aux autorités publiques,
- motions de censure,
- contrôles budgétaires,
- examens et confirmations des titulaires de postes exécutifs.

Le contrôle parlementaire présente des limites structurelles graves. Au Cameroun, le Parlement est considéré comme une simple chambre d'enregistrement où ne s'exécute que la volonté de l'Exécutif. Depuis le retour au pluralisme en 1992, aucun député, de la majorité ou de l'opposition, n'a jamais réussi à faire adopter une proposition de loi, ni même un amendement sur un sujet crucial. Avec la majorité écrasante du parti au pouvoir au Parlement, les demandes de commissions d'enquêtes parlementaires formulées par l'opposition sont torpillées par ce qu'on appelle la discipline du parti et les questions orales ou écrites ne sont jamais organisées conformément aux normes parlementaires démocratiques reconnues partout dans le monde.

5.3. Le contrôle de l'action gouvernementale par les associations de la société civile

A la faveur de ces textes de lois et documents de politique, la société civile participe à des cadres paritaires, mais peut aussi

s'auto-organiser de façon alternative et indépendante pour exercer le contrôle de l'action gouvernementale. Il se manifeste beaucoup plus dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises. La responsabilisation sociale est un processus par lequel les fonctionnaires informent de leurs plans d'actions, de leurs agissements et de leurs résultats, les justifient et sont sanctionnés en conséquence. Les initiatives de responsabilisation sociale sont par exemple la programmation budgétaire participative, les lois mettant en place des réformes administratives, les audits sociaux, et les carnets de notes des usagers qui, tous, associent les citoyens à la surveillance et au contrôle du gouvernement.

Dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises, l'avènement de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) et le Comité ITIE Cameroun nous ont dévoilé une activité débordante de certaines associations de la société civile pour aboutir à la transparence dans le secteur extractif et minier. Nous pensons à *Dynamique Mondiale des Jeunes*, la Coalition Camerounaise « Publiez ce que vous payez », *Dynamique Citoyenne*, *Service National « Justice et Paix »*, etc. qui se battent comme de beaux diables afin que pour plus de transparence, les entreprises du secteur minier déclarent ce qu'elles ont versé à l'Etat et que l'Etat en retour déclare ce qu'il a reçu d'elles pour la bonne information du public. Plusieurs autres exemples peuvent être cités : le COS-C2D, le processus de Kimberly, le Comité National pour le Suivi des APE, la Plate-forme de Dialogue sur la Réforme des Finances Publiques, le Comité Interministériel des Services Locaux, les Comités Locaux de suivi du BIP, le Comité National de Lutte contre le SIDA, le Comité Intersectoriel de Réadaptation des Personnes Handicapées, etc, qui sont pour la plupart, si ce n'est la totalité créés, par des lois nationales ou internationales.

Mais il faut, comme nous l'avons relevé plus haut, distinguer le **contrôle citoyen** de l'action publique **du contrôle institutionnel** qui met en branle un certain nombre d'institutions et de mécanismes :

- le parlement (examen et transaction du budget, loi de règlement, questions orales et écrites) ;
- les administrations publiques (contrôle interne) ;
- l'Inspection d'Etat ;
- les commissions et cadres de suivi-évaluation des départements ministériels et de l'action gouvernementale ;
- le contrôle judiciaire (Cour des Comptes, Haute Cour de Justice, Conseil Constitutionnel, etc.).

En vertu de la séparation des pouvoirs, le parlement et le pouvoir judiciaire sont chargés de contrôler l'action du pouvoir exécutif, l'un au profit du peuple et l'autre au nom des grands principes de justice et d'équité.

Mais si tout porte à croire qu'il y a une volonté politique à faire émerger le contrôle citoyen de l'action gouvernementale au regard de l'arsenal juridique et des documents de politique sus-évoqués, la réalité sur le terrain est toute autre. Le contexte politique est peu favorable à l'expression citoyenne qui se heurte à toutes formes d'obstacles à la fois d'ordre individuel (1) et structurel (2).

6. Les obstacles à la réalisation du contrôle citoyen

6.1. Les obstacles d'ordre individuel

• Il faut citer en premier lieu l'individualisme et ses corollaires. Tocqueville disait que « *Ce n'est jamais qu'avec effort que les*

hommes s'arrachent à leurs affaires particulières pour s'occuper des affaires communes ; leur pente naturelle est d'en abandonner le soin au seul représentant visible et permanent des intérêts collectifs, qui est l'État⁵. » Ainsi donc par manque de goût, de motivations, de temps, par résignation, à cause des déceptions et des frustrations antérieures, préoccupés par les affres du quotidien, ou pour tout autre calcul, beaucoup de Camerounais préfèrent poursuivre leurs occupations privées plutôt que de prendre part à la vie politique.

- **L'absence d'un certain capital culturel et social** : L'engagement politique suppose un certain capital social et culturel : l'action militante ou seulement bénévole est souvent le fait d'acteurs disposant de ressources cognitives. L'implication citoyenne est donc plutôt l'apanage de ceux qui savent ou veulent savoir, de ceux qui comprennent et anticipent. Et ceux-là ne sont pas légion !

- **L'absence de formation et d'information** : Mettre les citoyens ordinaires au cœur de l'action publique suppose d'une part qu'ils sont à même de s'organiser, d'analyser leurs situations, d'identifier les besoins locaux, de définir et de mobiliser les ressources internes, de négocier les appuis extérieurs, d'évaluer leurs démarches, contrôler l'efficacité des résultats obtenus au regard des objectifs et des sommes investies. Cela suppose d'autre part qu'ils ont une bonne connaissance des rouages de la gouvernance locale dans sa philosophie, son cadre institutionnel et juridique, ses outils, ses procédures d'action ou de mise en œuvre ainsi que les droits et devoirs des citoyens qui y sont rattachés. Voilà ce qui pouvait créer l'établissement d'un nouveau contrat social entre les administrateurs et les administrés impliquant ces derniers dans

5. A. Tocqueville : De la Démocratie en Amérique, 1986.

l'identification des besoins locaux, dans le processus décisionnel et dans la recherche de solutions de façon éclairée et responsable.

- **La capacité différentielle des acteurs à s'engager dans des démarches participatives** : Pour s'engager dans des démarches participatives, il faut disposer d'un capital culturel et cognitif, avoir une certaine expérience, avoir été militant, etc. Tout le monde ne se mobilise pas de la même façon, sur les mêmes sujets, avec la même force de conviction. Se pose donc la question de la capacité des personnes à exercer ce nouvel ordre de responsabilité. Le débat public, de son côté, n'est pas une procédure socialement égalitaire : tout le monde n'est pas habitué à prendre la parole dans une salle pour donner son point de vue ou à descendre sur le terrain pour contrôler l'activité d'un dirigeant.

6.2. Les obstacles d'ordre structurel

- **La suspicion et la réticence des pouvoirs publics** : Il faut d'abord relever que face au phénomène du contrôle citoyen, la position des pouvoirs publics est ambivalente : ils font semblant de se réjouir de ce regain d'intérêt pour la vie de la cité, mais ils contemplent aussi avec réticence un mouvement qui les pousse à partager le pouvoir. C'est donc en partie sous la contrainte, dans l'improvisation parfois, qu'ils encouragent une participation vécue comme une usurpation ou une dépossession.

- **La non prise en considération par les décideurs des résolutions des concertations** : les citoyens ont souvent la conviction que leurs efforts n'ont qu'un impact nul ou extrêmement limité sur la décision finale. Dans la plupart de ses configurations, la participation correspond plus à une consultation qu'à une association

à la décision : aucune des conclusions rendues à l'issue d'un débat ou d'une consultation publique dans le cadre de la démocratie locale ne lie la compétence du conseil municipal, qui reste libre d'adopter ou d'écarter la proposition qui lui est adressée. Ceci est même vrai des instruments de la démocratie directe, comme l'indique Erwan Le Cornec : la pétition ne permet pas aux citoyens de provoquer un référendum, mais impose seulement à la collectivité d'inscrire la question à son ordre du jour, et les populations n'ont pas l'initiative des consultations ou des référendums locaux. Certains ont même parlé de « *participation alibi* » ou de « participation factice ». Au Cameroun, certains acteurs en sont arrivés même à la conclusion que les concertations politiques sont des dispositifs mis en place pour obtenir le consentement des contestataires en leur donnant le sentiment d'avoir été associés à des décisions déjà prises. Il s'agirait de fabriquer une sorte de partenariat pour créer du consensus.

- **L'absence d'un contexte favorable à l'état de droit et à la volonté de transparence** : Pour parvenir à de bons résultats dans la réalisation du contrôle de l'action gouvernementale, il faut l'existence d'un contexte favorable à l'état de droit, à la démocratie, à la volonté de transparence, à une culture politique promouvant des structures incitatives (ONG, syndicats et associations de la société civile) porteuses de l'initiative et capable d'exercer la sanction et la récompense.

- **L'accès à l'information et aux médias ainsi que le mauvais fonctionnement de la liberté d'expression, de réunions et d'association** : Pour un contrôle efficace de l'action publique, il faut un contexte favorable à l'accès à l'information et surtout aux médias, à la participation élitiste et large des différents acteurs de la société, une existence de structures formelles et informelles

pouvant influencer les mandants et les prestataires des services publics, des cadres de concertation entre Etat et Société civile, des actions orientées vers l'exécutif, le judiciaire et le législatif.

- **La suspicion envers les acteurs de la société civile** : Les clichés associés aux acteurs de la société civile tels que ancrés dans les mémoires font de ces acteurs des politiciens déguisés à la solde des partis politiques d'opposition. Une sorte de « services sociaux » des partis politiques. Ainsi cataloguée, la société civile éprouve d'énormes difficultés à satisfaire et les besoins, et les exigences des populations en matière de mobilisation sociale car celles-ci les perçoivent non comme des organisations engagées dans la promotion et la défense des valeurs citoyennes, mais comme « des opérateurs économiques ». Dans certains cas, il est observé que « *les OSC n'ont ni un engagement sérieux et volontaire, ni une intégrité morale avérée* » aux yeux des populations.

- **Les problèmes de légitimité des représentants** : Le mode de désignation des acteurs de la société civile dans les cadres de concertation a longtemps constitué une des préoccupations majeure. Jusqu'à une date récente, c'est le gouvernement qui désignait les représentants de la société civile dans ces mécanismes. Le nombre de représentants de la société civile reste très faible par rapport aux acteurs gouvernementaux.

- **La peur et la répression** : S'engager veut dire aussi mettre sa vie en gage, prendre des risques. L'article 232 du nouveau Code pénal qualifie d'attroupement toute réunion sur la voie publique d'au moins cinq personnes, de nature à troubler la paix publique et punit d'un emprisonnement de quinze jours à six mois celui qui faisant partie d'un attroupement ne s'en retire pas à la première

somation de l'autorité compétente. Appliqué à la lettre, cet article ne permet pas à cinq personnes qui sortent d'une petite voiture personnelle de rester ensemble !

Cet état de choses suggère de trouver des stratégies innovantes pour améliorer l'expression de la citoyenneté active et la sortir de la timidité et des soupçons actuels.

7. Comment renforcer l'efficacité du contrôle de l'action gouvernementale au Cameroun ?

Il faudrait d'abord lever ces obstacles d'ordre personnel et structurels que nous avons mentionnés et reconnaître que la Société Civile est un acteur incontournable dans le contrôle de l'action publique et l'amélioration du service public, comme l'attestent les nombreux exemples de partenariats dans le monde et même au Cameroun. Toutefois, elle doit être structurée, crédible et respectueuse de certaines règles de gouvernance et de redevabilité. Il faut aussi clarifier et systématiser un processus de désignation légitime de ses membres dans les cadres de concertation. La municipalisation aboutie de la gestion des écoles pourrait permettre une dynamique de redevabilité locale renforcée. Il est nécessaire pour les acteurs de la société civile de renforcer les capacités dans le domaine des politiques publiques pour être à mesure de proposer des alternatives aux politiques publiques défailtantes. Elle doit renforcer sa connexion et sa présence avec les populations à la base et les renforcer à la compréhension de leurs droits et devoirs en tant que citoyens. Aussi, un rapprochement avec les médias et les milieux universitaires pour un travail en synergie réduirait le cloisonnement observé entre les différents acteurs.

Conclusion

Le contrôle citoyen de l'action gouvernementale est bien institutionnalisé au Cameroun. Mais les conditions de son exercice limitent l'expression des acteurs qui doivent dès lors inventer des stratégies pour renforcer l'efficacité de leur déploiement. Heureusement que beaucoup d'ONG, de syndicats, de partis politiques et autres organisations de la société civile sur la scène camerounaise s'impliquent, aujourd'hui plus qu'hier, dans la sensibilisation, le renforcement des capacités des citoyens à la base, et surtout dans la production et la mise à leur disposition des documents nécessaires à leur information, leur formation et l'exercice de leur citoyenneté active. Je pense à des documents produits par *Dynamique Mondiale des Jeunes* sur la compréhension, appropriation des institutions démocratiques, sur les impôts communaux, la lecture et l'analyse des rapports ITIE, etc. Je pense aussi aux productions de la Coalition *Publiez Ce Que Vous Payez* (les exonérations fiscales dans le secteur minier), ou les documents produits par le *Service National Justice et Paix* sur la corruption, la situation carcérale au Cameroun, et sur la citoyenneté. Il y a beaucoup d'autres structures qui sont tout autant fortement impliquées dans cette tâche et j'espère qu'il n'est plus loin le temps où le gouvernement ne considérera plus la participation comme une dé-

possession de pouvoir et où les citoyens décideront une fois pour toutes d'être acteurs de leur destin.

Bibliographie

1- Siaka Coulibaly, Juriste et Politologue : « Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique en Afrique ». Texte présenté au Forum Social de l'Afrique de l'Ouest (Lomé, Janvier 2008).

2- Maryse Bresson : « Participation : un concept constamment réinventé », *Socio-logos* [En ligne], 9 | 2014, mis en ligne le 04 mars 2014, consulté le 14 juillet 2017. URL : <http://socio-logos.revues.org/2817>.

3-«LaCitoyennetéetl'Engagement»,(RéseauCANOPE,Kitpédagogique) – <http://educasources.education.fr/selection-detail-458097.html> – Le site collaboratif Climat scolaire de Réseau CANOPE: www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html.

4- Pierre André : « Participation citoyenne », Université de Montréal, avec la collaboration de P. Martin et G. Lanmafankpotin (2012). « Participation citoyenne », dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, [en ligne], www.dictionnaire.enap.ca

5- Anne Marie TOUGAS : « Obstacles et facilitateurs à la participation citoyenne dans les politiques publiques », Publication de l'Alliance de recherche Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC). Série : Recherches, numéro 40.

ISBN (papier): 978-2-89251-432-2 ; ISBN (PDF) : 978-2-89251-433-9 ; Juillet 2011.

- 6- Jean Pierre Charbonneau : « De la Démocratie sans le Peuple à la Démocratie avec le Peuple », *Éthique publique* [En ligne], vol. 7, n° 1 | 2005, mis en ligne le 12 novembre 2015, consulté le 13 mai 2017. URL : <http://ethiquepublique.revues.org/1969> ; DOI : 10.4000/ethiquepublique.1969.
- 7- A. de Tocqueville : « De la Démocratie en Amérique », Gallimard, mai 1986 ; Collection Folio Histoire N°12.
- 8- Rosanvallon : « La Contre-démocratie : La politique à l'âge de la Défiance », Editions du Seuil, Les livres du nouveau monde, Paris 2006.
- 9- Rosanvallon : « La Légitimité Démocratique », Avril 2010, Points ; Collection Points Essais.
- 10- Arnstein, S. R (1969). "A Ladder of Citizen Participation", in *Journal of American Institute of Planners*, Vol 35, N°4, juillet 1969.

Par TALLA Jean-Bosco¹

0. Introduction

La question des mobilisations citoyennes est prégnante dans un environnement où les citoyens, mieux la partie de la population ayant pris conscience de sa citoyenneté assiste à un retour inquiétant aux âges farouches sous prétexte de la lutte contre toutes formes de fondamentalisme, notamment celui qui sévit dans l'extrême Nord du Cameroun et communément connu sous le vocable de « Boko Haram »². Elle est d'autant plus prégnante que d'un côté on cherche à comprendre le reflux des mouvements sociaux protestataires, de l'autre on assiste à un frémissement des mouvements sociaux ou des mobilisations sociales liées aux revendications catégorielles, en même temps que les pouvoirs publics font face, dans la partie du pays où vivent des Camerounais d'expression anglaise, à une dynamique de mobilisation confinée, c'est-à-dire non transversale qui dure depuis presque 10

1. Journaliste, point focal Grande Palabre

2. Face aux périls sécuritaires aux frontières du Cameroun, le Parlement avait adopté, et le président de la République avait promulgué la loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme, l'article 2.1b dispose qu'est puni de la peine de mort celui qui a l'intention de « perturber le fonctionnement normal des services publics, la prestation de services essentiels aux populations ou de créer une situation de crise au sein des populations »

mois. Ce confinement ou la non-transversalité peut être dû soit à un déficit d'engagement politique et/ou citoyen des Camerounais, soit à la forte segmentation de la société camerounaise, soit au fait que les leaders, animateurs ou stratèges ne disposent pas les expertises et expériences nécessaires pour pouvoir construire des mouvements sociaux, des mobilisations contestataires consistantes et d'envergure nationale. D'où les échecs plus ou moins relatifs de ces mouvements sociaux protestataires liés de manière générale à la configuration politique et institutionnelle marquée par une centralisation qui exprime l'emprise que l'ordre gouvernant exerce sur la société à travers les institutions étatiques dans un sens dirigiste, très souvent, et répressif, de plus en plus, ensuite à la configuration culturelle et structurelle de la société camerounaise marquée par une forte diversité et divergence des différentes couches sociales, et des différents intérêts sociaux³.

Tirant les leçons de l'histoire qui nous enseigne qu'il n'existe pas de révolution, ou de mutations sociales profondes spontanées, mais que celles-ci sont l'aboutissement d'une longue préparation bénéficiant en catimini d'un soutien international appuyé⁴, notre postulat est le suivant : *la mise en place d'une dynamique de mobilisation citoyenne ne se fait pas sur la base de la spontanéité et du spontanéisme. Elle exige une capacité stratégique, organisationnelle, logistique et même idéologique permettant de construire des réseaux de mobilisation, surtout quand on envisage cette mobilisation comme un moyen devant impacter fortement sur l'ensemble du système politique et institutionnel.*

3. Lire La Grande Palabre, *Repenser et reconstruire l'opposition camerounaise. Questions sur la quête de sens et la subjectivation politique*, Yaoundé, Editions Terroirs, 2014, 530p.

4. Ce fut le cas avec les mouvements populaires non violents, qui n'avaient pas été spontanés comme l'avait laissé entendre une certaine opinion et qui avait renversé, au début des années 2000, les pouvoirs autoritaires de Tbilissi en 2003 et de Kiev en 2004, de Tunis et du Caire en 2011.

L'histoire récente de l'Afrique a d'ailleurs été marquée par des mobilisations ayant conduit aux mutations sociales profondes dans certains pays (Burkina Faso, Sénégal) et dans certaines régions du continent, notamment en Afrique du Nord où, dans l'empressement et l'euphorie engendrés par la chute, la fuite et/ou l'arrestation de certains dirigeants qualifiés de dictateurs⁵, on a parlé un peu vite de « printemps arabe ». De prime abord et pour des analystes qui confondent très souvent les *déclencheurs* et les lents processus de murissement des mouvements sociaux, certaines mobilisations ont été spontanées. Les études des processus ayant conduit au déclenchement desdits mouvements montrent que la réalité est toute autre.

Une étude des événements ayant conduit à la chute et à la fuite de Blaise Compaoré au Burkina Faso, montre que la « révolution burkinabè » conduite par le *Balai citoyen* a été minutieusement préparée. La lettre de François Hollande adressée à Blaise Compaoré dans laquelle l'ex-président français conseillait, dans un langage très peu diplomatique, l'ex-président burkinabè en termes de « Monsieur le président, cher Blaise » de quitter honorablement le pouvoir quelques semaines avant les manifestations ayant conduit à sa chute est révélatrice des manœuvres de coulisse qui avaient court avant les grandes mobilisations des 29, 30 et 31 octobre 2014. Dans cette lettre datée du 7 octobre 2014, François Hollande écrivait « *Il est important pour le Mali et pour l'ensemble de la région de consolider ses institutions et d'aller encore plus loin en*

5. Selon Pascal Boniface « le terme "dictateur", [...] n'est pas attribué en fonction de la brutalité d'un despote ou de l'ampleur de la répression menée par celui-ci. C'est la proximité ou l'éloignement stratégique vis-à-vis de la puissance qui s'oppose à lui qui conditionne, ou pas, l'emploi de ce qualificatif » (Pascal Boniface, *Les intellectuels faussaires. Triomphe médiatique des experts en mensonge*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch, 2011, p.35)

matière de gouvernance et de démocratie. À cet égard, le Burkina Faso pourrait être un exemple pour la région si, dans les mois qui viennent, il avançait lui aussi dans cette direction en évitant les risques d'un changement non consensuel de Constitution. Vous pourriez alors compter sur la France pour vous soutenir, si vous souhaitez mettre votre expérience et vos talents à la disposition de la communauté internationale.⁶ »

En qualifiant par exemple hâtivement de « printemps arabe » les contestations populaires d'ampleur et d'intensité variables qui se sont produites dans le monde arabe à partir de décembre 2010 et qui ont conduit à la chute des dictateurs Zine el-Abidine Ben Ali en Tunisie, Mohammed Hosni Moubarak en Égypte et à l'assassinat le 20 octobre 2011 de Mouammar Kadhafi, certains observateurs avaient cru, à tort, qu'elles favoriseraient l'avènement des sociétés démocratiques. De nos jours, la Libye est plongée dans une guerre civile et un chaos innommables, la situation n'est pas reluisante en Tunisie ; le coup d'État piloté par le général Abdelfatah Khalil al-Sisi et ayant conduit au renversement du président Mohamed Morsi, élu démocratiquement a marqué en Égypte le retour aux âges farouches et a placé l'Égypte sous la coupe de la dictature militaire.

En outre, il suffit de faire une revue de la littérature pour mieux comprendre les rôles joués par certaines grandes puissances, principalement les États-Unis et certains pays occidentaux, avant et pendant le déroulement de ces contestations populaires⁷.

6. C'est moi qui souligne, en gras.

7. Le lecteur peut lire utilement, Regis Genté et Laurent Rouy, « À l'ombre des révolutions spontanées », *Manière de voir*, n°92, Avril-Mai 2007, pp. 52-56 ; Michel Colon, *Libye, OTAN et Médiamentonges. Manuel de contre-propagande*, Bruxelles, Investg'Action-Couleur livres, 2011, 192p. ; Ahmed Bensaada, *Arabesque américaine, le rôle des États Unis dans les révoltes de la rue arabe*, Montréal, Michel Brûlé, 118p.

1. Bref inventaire sémantique

Nous ne reviendrons pas sur les concepts et notions dont les contenus ont déjà été clarifiés. Cependant, admettons que la démocratie telle qu'elle est aujourd'hui conçue implique que les individus deviennent des citoyens actifs et participent effectivement à la vie de la cité. Cet engagement est envisagé à la fois comme un devoir et un pouvoir, car il faut que leurs actions impactent sur la gouvernance politique, économique, environnementale, sociale et culturelle et infléchissent la manière de gouverner, l'idée étant que s'ils sont convaincus de leur efficacité, ils seront indubitablement poussés à participer à la vie politique. Autrement dit à s'engager citoyennement et politiquement⁸.

L'engagement citoyen est diversement perçu. Pour certains, il est perçu comme étant un engagement de contestation, de remise en question de l'ordre établi, de revendication. De ce point

8. Dans cette contribution, nous avons choisi de nous intéresser essentiellement aux mobilisations protestataires. Notre choix est justifié par le fait que les citoyens camerounais évoluent dans un environnement autoritaire ou post-autoritaire où les espaces d'expression de libertés sont très réduits, les détenteurs du pouvoir politique ne tolérant et n'encourageant très souvent que des mobilisations qui contribuent à glorifier ou magnifier leurs actions. La preuve a été donnée à Yaoundé, le 28 février 2015 où plusieurs milliers de personnes, dont des ministres, avaient manifesté contre les exactions perpétrées dans l'extrême-nord du Cameroun par Boko Haram. Encadrés par la police et la gendarmerie, les manifestants avaient marché au centre de la capitale camerounaise avant de terminer leurs parcours au carrefour du Premier ministre. Très souvent, on assiste à des mobilisations « spontanées », en réalité suscitées, des étudiants soit pour soutenir les actions du président de la République, soit pour le remercier pour leur avoir offert magnanimement de dons. Par contre, les réunions et les manifestations publiques organisées par les citoyens, les organisations de la société civile, les partis et formations politiques légalement constitués qui, dans le cadre de leurs activités, veulent exprimer des pensées divergentes sont régulièrement interdites.

Le lecteur peut lire utilement, l'ouvrage de La Grande Palabre, *Société civile et engagement politique au Cameroun, Enquêtes, analyses, enjeux et perspectives*, Yaoundé, Samory, 2015, 406p.

de vue, il va de pair avec le militantisme. Pour d'autres, il signifie un engagement ou une mobilisation vis-à-vis d'autrui et de la collectivité, créateur d'un espace public et de lien social. Il englobe alors le militantisme, mais est conçu d'une manière plus large. Il est multiforme et peut se vivre dans un lien de travail comme dans la participation à des manifestations publiques, à des *sit-in*, aux grèves, aux boycotts des produits provenant d'un pays, à la désobéissance civile, dans la signature de pétition, etc. Pour la Fondation Roi Baudouin : « *L'activité citoyenne se définit essentiellement par son intention : au-delà d'un cercle familial ou amical, contribuer au bien-être d'autres individus ou de la collectivité dans son ensemble. Elle ressort d'une dynamique de la société civile, qui n'est ni commerciale ni partisane. Elle ne vise donc pas essentiellement un profit financier ou un intérêt particulier. En ce sens, elle est gratuite. Bref, l'activité citoyenne répond essentiellement à une éthique de la participation. Peu importe qu'elle soit bénévole, défrayée ou indirectement rémunérée dans le cadre d'un emploi* ».

Manifestations publiques, sit-in, grèves et autres « villes mortes » sont des formes de mobilisation citoyenne ou sociale, c'est à dire des processus utilisant la communication pour rallier à l'action un grand nombre de personnes ou de citoyens, notamment les membres et/ou sympathisants des organisations de la société civile (OSC) ou mouvements sociaux⁹ (syndicats, associations, etc.) afin de réaliser un but social commun à travers les efforts et les contributions de chacun et de tous.

9. Comprise au sens de Guy Rocher qui considère qu'un *mouvement social* est « une organisation nettement structurée et identifiable, ayant pour but explicite de grouper les membres en vue de la défense ou de la promotion de certains objets précis, généralement à connotation sociale » (*Introduction à la sociologie générale, 3- Le changement social*, Montréal, Éditions HMH, 1968, p.146.)

Instrument de contre-pouvoir, les OSC sont aussi des institutions parmi lesquelles les syndicats sont des structures de revendication visant à modifier le cours de la politique, en imposant ou en inspirant des projets politiques conformes à leurs intérêts catégoriels, voire en empêchant la prise de certaines décisions contraires à leurs intérêts particuliers.

Ils ont par conséquent un pouvoir, distinct du pouvoir politique, qui dépend de leur **audience**, c'est-à-dire de leur capacité à se faire entendre, de leur **influence**, c'est-à-dire de leur capacité de faire pression et d'obtenir des résultats satisfaisants.

Ils tirent leur pouvoir de la place qu'ils occupent dans les processus sociaux et productifs, ainsi que de leur représentativité. Mais, enfin et surtout de leur **organisation** : celle-ci conditionne leur capacité de mobilisation et leur détermination.

Comment donc réussir une action de mobilisation citoyenne ? Autrement dit, quels devraient être les modalités et les moyens à mettre en œuvre pour une mobilisation collective et citoyenne réussie ?

2. Les modalités

2.1. Toute action de mobilisation citoyenne doit d'abord être pensée

Joshua Kahn Russell, stratège et coordonnateur d'actions, facilitateur et formateur pour la Ruskus Society (Usa) disait à juste titre « *La théorie sans action produit des révolutionnaires en fauteuil roulant. L'action sans réflexion, elle, produit un militantisme inefficace ou contreproductif. C'est tout l'intérêt de la praxis : un*

cycle de théorie, d'action et de réflexion qui nous aide à analyser tout ce que l'on entreprend en vue de perfectionner nos idées¹⁰. »

Dans des régimes autoritaires, au-delà de la répression qui s'abat sur les organisateurs, les leaders et autres participants qui prennent part aux mouvements de revendications sociales, les échecs - mieux les succès mitigés - des mobilisations citoyennes sont le plus souvent révélateurs d'une absence de stratégie ou d'un déficit d'analyse stratégique. Alvin Toffler, écrivain, sociologue et futurologue américain, disait : « si vous n'avez pas de stratégie, c'est que vous êtes partie prenante de la stratégie de quelqu'un d'autre ¹¹».

Parler de stratégie suppose que les organisateurs d'une mobilisation citoyenne sont capables de prendre conscience de leur pouvoir de l'identifier afin de trouver les moyens spécifiques ou les tactiques appropriées de le concentrer pour atteindre les objectifs fixés.

Le développement ou la mise en place d'une stratégie nécessite *impérativement*, entre autres :

- La mise en place d'une organisation structurée au sein de laquelle les attributions sont précises. Autrement dit, les organisateurs doivent bien penser la question de l'organisation. La plupart des échecs de certaines mobilisations citoyennes renvoient en filigrane à un problème d'organisation. Spécia-

10. Cité par Andrew Boyd & Dave Oswald Mitchell, *Joyeux bordel. Tactiques, principes et théories pour faire une révolution*, New York, Les Editions Les Liens qui libèrent, 2015. Cette partie s'inspire beaucoup des travaux de ces auteurs. Le lecteur peut utilement consulter cet ouvrage afin de prendre connaissance de l'éventail de tactiques et principes pouvant être adaptées dans des contextes divers et spécifiques.

11. <http://citations.webescence.com/citations/Alvin-Toffler/vous-avez-pas-strategie-est-que-vous-faites-partie-strategie-quelqu-autre-12313>

lement au fonctionnement interne des groupes engagés dans des mouvements, à la méthode de travail, à leur pensée des mobilisations et des luttes sociales, au mode relationnel entre les membres d'une même organisation. Il faut donc éviter la tyrannie de l'absence de structures. Et quel que soit le type de mobilisation dans lequel les citoyens s'engagent, l'absence d'organisation¹², de responsabilité et de prise en compte des avis des participants est très souvent fatale.

- La mise en place d'une cellule stratégique (les cerveaux de la mobilisation). Aucune action sur le terrain ne doit être engagée sur le terrain sans avoir été au préalable soumis à l'analyse stratégique de cette cellule) ;
- Une analyse rigoureuse et sans complaisance du ou des problème(s) ;
- La formulation de manière claire et précise des objectifs à atteindre (ou des revendications) ;
- La détermination des objectifs à atteindre à court, moyen et long terme ;
- L'identification de la cible (laquelle a le pouvoir d'accéder aux revendications des organisateurs) ;
- La détermination des formes de pouvoir spécifique que les organisateurs ont sur leur cible et les façons de concentrer ce pouvoir pour un effet optimal ;

12. Lire utilement Guillaume-Henri Ngnépi, "Comment expliquer la démobilisation politique collective ou la faiblesse des mouvements sociaux protestataires en faveur des causes légitimes (*Absence d'eau, d'électricité, de voirie, violation des droits humains...*)", in La Grande Palabre, *Société civile et engagement politique au Cameroun, Enquêtes, analyses, enjeux et perspectives*, Yaoundé, Samory, 2015, pp.199-262.

Andrew Boyd & Dave Oswald Mitchell, *Joyeux bordel. Tactiques, principes et théories pour faire une révolution*, New York, Les Editions Les Liens qui libèrent, 2015.

- Etre capable de donner de la visibilité à l'invisible. Martin Luther King disait à juste titre : « Nous qui nous engageons dans l'action directe non violente ne créons pas de tension. Nous nous contentons de faire remonter à la surface une tension cachée qui préexistait ». Aux yeux du grand public, de nombreuses injustices restent invisibles. Lorsqu'on fait émerger ces méfaits en pleine lumière, on change la donne et on fait en sorte que la nécessité d'agir prenne corps.
- La détermination des alliés et des voies et moyens pour les faire bouger.
- La détermination et l'identification des piliers et soutiens de la cible dirigeante de manière à les rallier à la cause défendue, à défaut de se mettre au travail pour les neutraliser de sorte que le socle sur lequel la cible dirigeante s'appuie commence à s'effriter, car comme le souligne Hannah Arendt le pouvoir politique, différent de l'autorité et de la propriété individuelle, est l'aptitude de l'homme à agir, et à agir de manière concertée. Il appartient à un groupe et continue de lui appartenir aussi longtemps qu'il est uni. Il ne résulte pas seulement de la capacité d'un dirigeant à employer la force, mais aussi de la cohésion et de l'union de ceux qui le soutiennent, ainsi que de la coopération de ceux sur qui s'exerce ce pouvoir¹³.
- La maîtrise de la communication afin d'éviter des brouillages de l'adversaire. Ne pas détester les médias, mais devenir les médias de sorte que les mobiles et les motifs des mobilisations soient connus du grand public.

13. Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence*, Paris, Calmann Levy, 1972, p.153.

- Être à mesure de tirer les leçons des échecs et des succès des mobilisations antérieures ¹⁴;
- Être à mesure de tirer les leçons des échecs et des succès des mobilisations ayant eu lieu ailleurs dans des contextes similaires après avoir établi les points communs s'il y en a (proximité géographique, similitudes identitaires et culturelles, les configurations politiques et économiques) et les divergences quand ils existent¹⁵ (Exemples le printemps arabe, le balai citoyen, le mouvement *Y en a mare*, etc.) ;
- L'indication des mécanismes et les moyens de protection des acteurs, leur défense et prise en charge en cas d'arrestations, d'agression et de décès ;
- Le degré de culture politique ou de revendications des cibles. Les cibles qui ignorent les enjeux d'une mobilisation constituent des dangers potentiels ;
- L'étude minutieuse de la législation afin de tirer le meilleur parti, ou de décider de violer des dispositions législatives et d'en subir les conséquences. Martin Luther King disait qu'il préfère violer les mauvaises lois relatives aux droits des Noirs américains, et d'accepter de subir les conséquences. On peut violer une loi, pour mieux respecter la loi de la conscience qui est la plus haute. Rousseau et certains de nos devanciers avaient déjà mis à jour le mystère des dominations ou des tyrans qui durent sans faiblir. Pour pallier l'instabilité de la force nue, Rousseau disait que : « le plus fort n'est jamais assez fort, pour

14. Lire Pommerolle Marie.-Emmanuelle, "La démobilisation collective au Cameroun : entre régime postautoritaire", *Critique internationale*, 2008/3, n°40.

15. Lire "Quelles retombées des printemps arabes sur l'Afrique subsaharienne ?", in *Africaine contemporaine*, n°245, pp. 13-107.

être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit en l'obéissance en devoir.¹⁶». Ce qui laisse présupposer qu'on obéit plus volontiers à soi-même qu'à autrui. Ainsi le tyran essaye par tous les artifices de légaliser sa force en la faisant passer comme étant le reflet de la volonté générale. Ainsi parce qu'on laisse croire, à travers une majorité fabriquée ou imposée, que le citoyen est « concerné » ou que c'est sa volonté qui a été traduite en loi, il s'impose à lui un devoir d'obéissance, car le faisant, il obéit à lui-même et ne ressent pas la loi comme une contrainte. Il n'est donc plus victime et est placé dans une situation d'incapacité de contester l'ordre établi.

- La construction des **Matrices opportunités/Menaces, forces/faiblesses**¹⁷ afin de mieux cerner la capacité de résistance et les points faibles de la cible dirigeante, et d'articuler stratégie et tactique.

- La capacité à maintenir une discipline non violente, car si, comme c'est souvent le cas, l'adversaire parvient à faire passer dans l'opinion publique que les leaders et organisateurs sont des fauteurs de troubles qui perturbent la paix sociale et l'ordre public, il réaffirmera ainsi sa légitimité et usera des moyens de l'Etat pour se poser en garant de la sécurité et de la stabilité¹⁸. On peut bien imaginer la suite.

16. Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, Garnier/Flammarion, 1966, p.44.

17. Il s'agit ici non seulement des forces et faiblesses de l'adversaire, mais également de celles des groupes ou des organisateurs et initiateurs des mobilisations sociales.

18. Les pouvoirs publics camerounais ont régulièrement utilisé l'argument du trouble à l'ordre public, de la sécurité, de la stabilité pour réprimer dans le sang les revendications sociales légitimes. Les répressions féroces qui ont eu lieu au début des années 1990, pendant les années dit de « braise », pendant les émeutes dites de la faim de février 2008 et plus récemment pendant la Crise dite anglophone sont des illustrations patentes.

2.2. Les déploiements tactiques suivent l'analyse et la mise en place d'une stratégie

De la mise en place du cadre stratégique découlent les tactiques, ou des formes spécifiques d'action qui :

- mobilisent un type et un certain degré de pouvoir,
- visent une ou des cibles précises,
- atteignent des objectifs spécifiques.

Il existe une multitude de tactiques

Ce sont entre autres :

- les *sit-in* ;
- les grèves de la faim ;
- les pétitions ;
- les manifestations publiques ;
- l'organisation des conférences-débats ;
- Les grèves et ses variantes (générale, politique, sur le tas, du zèle, sauvage, tournante, perlée, défensive, offensive, de démonstration, etc.) ;
- le canular (Sun Tsu disait qu'il faut parfois un mensonge pour qu'éclate la vérité) ;
- l'occupation (d'un espace public afin de mettre la pression, etc.) ;
- les vendredis en noir ;
- la désobéissance civile¹⁹, les « villes mortes ».

19. Lire Jean-Marie Muller, *L'impératif de désobéissance. Fondements philosophiques et stratégiques de la désobéissance civile*, Pré Saint-Gervais, Editions le passager clandestin, 2011. Hannah Arendt, *op.cit.*, pp. 55-109.

3. Les moyens

Une ou des mobilisations sociales et citoyennes réussies, nécessitent une mobilisation des moyens humains, matériels et financiers, dont l'ampleur et la quantité sont fonctions du type de mobilisation et des objectifs à atteindre.

Dans des régimes autoritaires ou post autoritaires, des mesures législatives sont souvent édictées afin de réduire les marges de manœuvre financière des organisations de la société civile, et par conséquent leur capacité de mobilisation. Au Cameroun, l'article 10 de la loi 90/053 du 19 décembre 1990, portant liberté d'association indique clairement que l'unique source de financements autorisées des associations régies par ladite loi est les cotisations des membres. Il dispose que toute association déclarée dans les conditions prévues par la loi peuvent « gérer et disposer des sommes provenant des cotisations ». L'article 11 de cette loi est plus explicite et dispose ; « Hormis les associations reconnues d'utilité, aucune association déclarée ne peut recevoir ni subventions des personnes publiques, ni dons et legs des personnes privées ». Cette disposition n'est plus valable, lorsque l'association est agréée au statut d'ONG par le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, conformément aux dispositions de la loi n°99/014 du 22 décembre 1999 régissant les organisations non gouvernementales.

En effet, l'article 17 (1) de la loi susvisée dispose que l'ONG peut « recevoir des dons et legs de toute nature ainsi que des financements d'organismes nationaux ou internationaux, dans le cadre de ses activités, **sous réserve de l'autorisation du ministre chargé de l'Administration territoriale pour les dons et legs immobiliers** ; recevoir des subventions des personnes morales de

droit public ; dans ce cas, la commission doit s'assurer de la bonne utilisation de ces subventions.²⁰ ». Il est de notoriété publique que l'agrément au statut d'ONG n'est pas donné à tout le monde et qu'au sein de la commission technique chargée de l'étude des demandes d'agrément et du suivi des activités de l'ONG, le filtrage est rigoureux.

C'est dire si la question du financement est stratégique. Compte tenu de ce qui précède, et pour ne pas montrer qu'ils enfreignent la loi, le débat sur le problème du financement des organisations de la société civiles ne sont généralement pas publics, étant donné qu'il s'agit d'une question stratégique.

Les OSC, les partis et formations politiques, les initiateurs des mouvements sociaux protestataires doivent, par conséquent se battre pour devenir crédibles. Leur crédibilité constitue la clé pour délier certaines bourses et avoir le moyens matériels et financiers nécessaires pour le financement de leurs activités et soutenir les actions de mobilisation qu'ils initient.

Pour cela, ces organisations doivent faire en sorte que les citoyens croient en leur succès et les perçoivent comme des défenseurs bénévoles de l'intérêt général. Une fois la confiance des citoyens gagnée, ils deviennent disposés à se mobiliser et à contribuer, même en catimini et à travers des voies contournées, au financement de leurs activités.

Cependant certaines limites doivent être fixées et ne doivent pas être franchies, car certains financements peuvent nuire à l'image et à la crédibilité des OSC, des partis et formations politiques et de leurs dirigeants ou leaders.

20. C'est moi qui souligne, en gras.

Conclusion

L'histoire nous enseigne qu'il n'existe pas de révolution spontanée. Les changements profonds sont le plus souvent les résultats d'une longue et minutieuse préparation. À travers l'histoire, des personnalités courageuses, aspirant à un monde plus juste, sont parvenues à changer les systèmes qui a priori étaient inébranlables. La chute de l'URSS, des régimes dictatoriaux en Afrique (Zaïre, Burkina, Tunisie) sont les preuves patentes que les systèmes politiques ne sont jamais absolument figés, qu'il suffit d'élaborer des stratégies, d'engager des formes spécifiques d'action pour faire bouger les choses.

Somme toute, pour gagner une grève par exemple, les grévistes doivent connaître parfaitement leurs cibles, ses talons d'Achille (faiblesses) et doivent concevoir un plan tirant profit de ceux-ci.

Bibliographie

Ouvrages

- 1- Andrew Boyd & Dave Oswald Mitchell, *Joyeux bordel. Tactiques, principes et théories pour faire une révolution*, New York, Les Editions Les Liens qui libèrent, 2015, 245p.
- 2- Hannah Arendt, *Du Mensonge à la violence*, Paris, Calmann Levy, 1972, 261p.
- 3- Jean-Marie Muller, *L'impératif de désobéissance. Fondements philosophiques et stratégiques de la désobéissance civile*, Pré Saint-Gervais, Editions le passager clandestin, 2011, 294p.
- 4- La Grande Palabre, *Société civile et engagement politique au Cameroun, Enquêtes, analyses, enjeux et perspectives*, Yaoundé, Samory, 2015, pp.199-262.
- 5- La Grande Palabre, *Repenser et reconstruire l'opposition camerounaise. Questions sur la quête de sens et la subjectivation politique*, Yaoundé, Editions Terroirs, 2014, 530p.
- 6- Michel Colon, *Libye, OTAN et Médiamentonges. Manuel de contre-propagande*, Bruxelles, Investg'Action-Couleur livres, 2011, 192p.
- 7- Ahmed Bensaada, *Arabesque américaine. Le rôle des États Unis dans les révoltes de la rue arabe*, Montréal, Michel Brûlé, 118p.
- 8- François Chazel, *Du pouvoir de contestation*, Paris, LGDJ, 2003, 199p.
- 9- Guy Rocher, *Introduction à la sociologie. 3- Le changement social*, Paris, Seuil, 1968, 318p.

- 10- Serge Quadrupani, *La politique de la peur*, Paris, Seuil, 2011, 223p.
- 11- Stéphane De Bona, *Le totalitarisme. Un péril pour le XXIème siècle*, Publibook, 1995, 113p.
- 12- Sylvianne Agacinski, *Engagements*, Paris, Seuil, 2007, 187p.
- 13- Pierre Lenain, *Le mensonge politique*, Paris, Economica, 1988, 108p.
- 14- Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, Garnier/Flammarion, 1966, p.44.

Revues

Politique africaine, n° 127, Parlements de la Rue. Espaces publics de la parole et citoyenneté en Afrique.

Esprit, n°423, Colères.

Esprit n° 435, La Bataille des droits de l'homme.

Afrique contemporaine, n° 245.

Revue internationale de politique comparée, Opposition politiques et politiques d'opposition, volume 18.

Manière de voir, n°92, Avril-Mai 2007.

Achever d'imprimer
au troisième trimestre 2017

CITOYENNETÉ ACTIVE AU CAMEROUN

ENJEUX, DÉFIS ET PERSPECTIVES

L'idée de mener une réflexion sur le concept de citoyenneté active est née du constat selon lequel cette notion reste confuse au Cameroun. Cette réflexion entre dans le cadre d'un projet de la fondation Friedrich Ebert mis en œuvre entre 2017 et 2019 en Afrique intitulé « *democratic disconnect ?* ». Pour le cas du Cameroun, la notion de citoyenneté peine à entrer dans les mœurs, du fait d'un manque d'intérêt et d'une incompréhension des enjeux et de l'importance de la question de citoyenneté. Ceci est le résultat de nombreux facteurs qui au fil du temps engendrent une rupture graduelle entre le peuple et l'Etat. On note une faiblesse ou un laxisme de la part des pouvoirs publics à créer une relation de confiance entre l'Etat et le citoyen.

Friedrich-Ebert-Stiftung

Bureau Cameroun
BP 11 939 Yaoundé - Cameroun
Boulevard de la Russie
Yaoundé-Bastos
Tél. : 00 237 222 21 29 96
00 237 222 21 52 92
Fax : 00 237 222 21 52 74
E-mail : info@fes-kamerun.org
Site : www.fes-kamerun.org

